



*VILLE DE  
ROCHEFORT*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE  
BUDGET DE L'EXERCICE 2007**

## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<b>CONSIDERATIONS LIMINAIRES</b>	4
<b><u>Première partie : Le service extraordinaire</u></b>	7
<b>1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)</b>	
Tableau synthétique	8
1.1. Administration générale	9
1.2. Incendie	9
1.3. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	9
1.4. Economie – Tourisme – Eau	10
1.5. Enseignement	11
1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	11
1.7. Cultes	12
1.8. Aide sociale – Soins de santé	12
1.9. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	12
1.10. Prélèvements	13
1.11. Exercices antérieurs	13
1.12. Le total des dépenses extraordinaires	14
<b>2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)</b>	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	15
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	15
2.3. Commentaires	15

	<u>Pages</u>
<b><u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u></b>	17
<b><u>Préambule</u></b>	18
<b>3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	19
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	23
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	23
3.1.2. La dette communale	24
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	27
3.1.4. Les dépenses de transferts	29
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	30
3.1.6. La Police	30
3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve	31
3.1.8. Les exercices antérieurs	31
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	32
3.3. Le total des dépenses ordinaires	33
<b>4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)</b>	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	35
4.1. Les transferts	38
4.1.1. Le chiffre global	38
4.1.2. Les impôts	38
4.1.3. Les subventions ordinaires	40
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	42
4.2. Les prestations	43
4.3. La dette	44
4.4. Les prélèvements	45
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	46
<b>5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE</b>	47
<b>6. LE RESULTAT BUDGETAIRE</b>	<b>50</b>

## CONSIDERATIONS LIMINAIRES

### 1. Le budget

#### 1.1. Le budget est un document politique.

Il traduit en chiffres les choix des instances dirigeantes de la commune. En effet, leurs choix :

- d'une part, se concrétisent dans des projets lesquels engendrent des dépenses et
- d'autre part, requièrent des moyens financiers dont l'origine doit être précisée.

De la sorte, le budget constitue un guide annuel pour l'administration de la commune.

#### 1.2. Le budget est un acte d'autorisation.

Le Conseil communal donne l'autorisation au Collège communal, organe exécutif, d'effectuer les dépenses et de percevoir les recettes limitativement spécifiées dans le budget, sans que les crédits ne créent de droits ou d'obligations (en effet, sauf exceptions, des actes d'exécution sont prescrits par la loi communale ou par d'autres législations, par exemple en matière de marchés publics).

#### 1.3. Les données du budget ont un caractère prévisionnel.

Le budget ne contient pas de recettes ou de dépenses effectives mais bien des estimations les plus précises possible de celles-ci.

#### 1.4. Le budget constitue un instrument de gestion.

Il fixe les limites à ne pas dépasser (dépenses) et les objectifs atteindre (recettes) au cours d'un exercice.

En fin d'exercice, la comparaison avec les éléments du compte au travers de différents indicateurs permet de jauger la manière dont il a été exécuté.

#### 1.5. Depuis 1995, la comptabilité budgétaire a été améliorée en une « nouvelle comptabilité communale » (NCC).

Elle s'est ainsi vu adjoindre une comptabilité générale dont l'apport est certain, spécialement dans la prise en compte d'une dimension patrimoniale (valorisations, bilan, ...).

Cependant, même dans ce nouveau cadre, le budget est resté la  pierre angulaire de la comptabilité communale  :

- la liaison vers la comptabilité générale se fait de manière automatisée (informatisée) au départ du code économique de l'article budgétaire
- la comptabilité générale enregistre la mise en oeuvre du budget. C'est ainsi que l'on parle d' « exécution du budget » pour désigner les opérations comptables proprement dites.

Une commune se différencie à maints égards d'une entreprise privée. Une compréhension correcte des finances communales requiert en conséquence :

- d'en considérer toutes les facettes, qu'elles soient budgétaires ou comptables, et les spécificités (ex. régime fiscal, domanialité publique, ...)
- de ne pas perdre de vue les objectifs : non pas le profit mais le service public, l'intérêt général.

Un projet de modification du « Règlement Général de la Comptabilité Communal » est en cours d'élaboration. Selon la circulaire ministérielle du 13.07.2006 relative à l'élaboration des budgets pour l'année 2007 (point III.8.), « il s'agit essentiellement d'un sérieux nettoyage du texte, d'une simplification des procédures et d'une prise en compte des transformations sociétales vécues depuis la promulgation au 1<sup>er</sup> août 1990 du R.G.C.C. ».

- 1.6. La NCC attend toujours d'être enrichie d'un volet analytique.
- 1.7. Enfin, d'un point de vue plus formel, rappelons que les documents budgétaires comprennent obligatoirement :
- le budget proprement dit, avec les services ordinaire et extraordinaire présentés l'un après l'autre dans un document unique ; chacune des deux parties (ordinaire puis extraordinaire) contient :
    - en tête, le tableau de synthèse (et son annexe) qui permet d'inscrire dans le corps du budget le résultat escompté de l'exercice précédent
    - ensuite, les prévisions de recettes et de dépenses (corps du budget), présentées
      - . successivement en ce qui concerne le service ordinaire (les dépenses ordinaires : pp.11-58 puis les recettes ordinaires pp.59-77) et
      - . les unes en regard des autres en ce qui concerne le service extraordinaire (pp.8-61)
    - et, enfin, des tableaux récapitulatifs
  - un document contenant les annexes qui justifient les principaux crédits, facilitent et éclairent la lecture du budget (ce document est repris ci-après sous le vocable « annexe »)
  - l'avis de la commission instaurée par l'article 12 du RGCC qui donne un avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget.

En outre, le budget est accompagné :

- du présent rapport de synthèse
- de la note de politique générale et financière de la commune
- du rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune.

## 2. Le rapport de synthèse

- 2.1. Comme il se doit, s'agissant d'analyser des données chiffrées, la prudence est de mise dans l'interprétation.
- 2.2. En outre, il faut bien évidemment garder à l'esprit les caractéristiques propres d'un document budgétaire (voir point 1), et en particulier son caractère prévisionnel.
- 2.3. Les spécificités de Rochefort doivent être prises en compte dans toute tentative d'analyse. En effet, les caractéristiques démographiques, socio-économiques, environnementales, historiques, etc., influent de manière positive ou négative, tantôt sur les recettes tantôt sur les dépenses, et le plus souvent sur les deux.  
A titre indicatif, on peut mentionner les particularités suivantes :
- la gestion par la Ville de la distribution d'eau sur une partie de son territoire
  - la concession d'un abattoir public
  - l'existence d'une régie
  - la construction d'une nouvelle maison de repos
  - la croissance démographique et la structure démographique
  - le ramassage des déchets ménagers par les services de la Ville.
- 2.4. Par ailleurs, certaines variations de crédits peuvent être liées à des événements non récurrents (octroi d'un subside exceptionnel ou d'une avance, bénéfiques exceptionnels, ...).

2.5. Afin de permettre une évaluation de la situation financière, plusieurs tableaux ont été élaborés dans le présent rapport ; ceux-ci synthétisent des données des exercices antérieurs et/ou des montants moyens de communes similaires.

Une partie des données provient du document établi le 11.01.2007 par Dexia Banque S.A. et intitulé «Profil financier individuel de Rochefort». Cette étude compare notamment les recettes et dépenses de Rochefort à celles de communes similaires <sup>(1)</sup> ainsi qu'aux moyennes provinciales et régionales (Liège et Charleroi non compris).

2.6. Deux remarques plus techniques :

- afin de faciliter la comparaison, les chiffres relatifs aux exercices antérieurs à 2002 ont été convertis en euros.
- dans les tableaux, certaines discordances non significatives peuvent apparaître consécutivement aux arrondis (totalisation de pourcentages, ...).

---

<sup>(1)</sup> Dexia Banque a utilisé 101 indicateurs afin de définir 13 catégories (« clusters ») de communes wallonnes. Ces clusters regroupent des communes wallonnes possédant un profil similaire en termes démographiques, économiques et sociaux. L'objectif est « de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états financiers des communes ».

Rochefort est ainsi classée dans un cluster regroupant les communes décrites comme suit : « Petites communes-centres des provinces de Luxembourg et de Namur dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme. Elles sont notamment caractérisées par une certaine « attractivité » résultant d'un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants, ... ) ».

Pour plus d'informations, on peut utilement consulter l'article publié dans le « Bulletin du Crédit Communal », 52<sup>e</sup> année, n° 205, 1998/3, pp. 17 à 43 (Typologie « socio-économique » des communes, par Arnaud DESSOY).

**Première partie :**  
**Le Service extraordinaire**

## 1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (p.62 de la seconde partie du budget relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2007, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2007 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
<b>Administration générale</b>	519.750	6,40 %	42,75
*patrimoine (124)	504.000	6,20 %	41,45
*administration (100/104/133)	15.750	0,19 %	1,30
<b>Incendie</b>	6.000	0,07 %	0,49
<b>Communication (voirie - cours d'eau - espace public) (421 et 766)</b>	1.403.000	17,27 %	115,40
<b>Economie - Tourisme - Eau</b>	794.000	9,77 %	65,31
*tourisme (561/562/563/569)	30.000	0,37 %	2,47
*eau (874)	644.000	7,93 %	52,97
*autres activités économiques (530)	65.000	0,80 %	5,35
*sylviculture (640)	50.000	5,44 %	4,11
*abattoir (873)	5.000	5,24 %	0,41
<b>Enseignement</b>	301.500	3,71 %	24,80
<b>Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque</b>	946.000	11,65 %	77,81
*sports (764)	692.500	8,52 %	56,96
*culture (762/767/771)	253.500	3,12 %	20,85
*autres (761/765/773)	15.000	0,18 %	1,23
<b>Cultes</b>	73.000	0,90 %	6,00
<b>Aide sociale - Soins de santé</b>	1.432.000	17,63 %	117,78
<b>Salubrité publique - Urbanisme - Logement</b>	1.633.000	20,10 %	134,31
*logement (922)	1.155.000	14,22 %	95,00
*eaux usées (877)	238.000	2,93 %	19,58
*développement rural (930)	145.000	1,78 %	11,93
*cimetières (878)	55.000	0,68 %	4,52
<b>Dépenses non imputables</b>	0	0,00 %	0,00
<b>TOTAUX Exercice propre</b>	<b>7.108.250,00</b>	<b>87,50 %</b>	<b>584,66</b>
Prélèvements	919.800,62	11,32 %	75,65
Exercices antérieurs	95.467,87	1,18 %	7,85
<b>TOTAUX Budget global</b>	<b>8.123.518,49</b>	<b>100,00 %</b>	<b>668,16</b>



La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (PROGRAMME DETAILLE DES INVESTISSEMENTS ET DES MOYENS DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2007 – pp. 3 à 9).

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2007.

### **1.1. Administration générale**

- Les services administratifs seront dotés de l'équipement complémentaire qui se révélerait indispensable (informatique, matériel de bureau, mobilier. Total : 12.000 EUR).
- Un crédit de 200.000 EUR est inscrit afin de pouvoir réaliser diverses acquisitions de terrains (emprises, terrains nécessaires à la mise en œuvre de lotissements à Wavreille ou du P.C.A. de Montgauthier, ...).
- La Ville compte acquérir d'anciens ateliers appartenant à la SNCB dans le cadre d'une procédure de réhabilitation d'un site désaffecté situé à Jemelle, en hall sportif et espace d'informations touristiques et de location de vélos (SAED + rénovation urbaine) (120.000 EUR).
- 20.000 EUR permettront quelques travaux d'aménagement à l'un ou l'autre logement communal
- La Ville, en sa qualité de propriétaire, devra assumer le coût du remplacement du chauffage des bâtiments loués à La Poste à Jemelle (155.000 EUR) ainsi que la démolition de colonnes (9.000 EUR couverts par l'intervention de la société d'assurances).

### **1.2. Incendie**

Si aucune nouvelle acquisition de véhicule n'est programmée en fonction des récents remplacements réalisés ou en cours, l'équipement du Service d'Incendie se poursuit avec l'achat de matériel d'intervention (5.000 EUR) et de mobilier (1.000 EUR).

### **1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)**

1.403.000 EUR (17,27 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites de communication.

En ce domaine, 6 projets figurent au Programme triennal 2004-2006 des investissements (P.T.R.) susceptibles d'être subventionnés par la Région Wallonne ont dû être réinscrits à des montants réactualisés :

- modernisation de la rue de Gemeroye à Rochefort (180.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue Saint-Roch à Eprave (212.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue des Escaliers à Jemelle (160.000 EUR)
- première phase de la modernisation de l'Impasse de la Brasserie et des rues du Fays et du Congo à Jemelle (310.000 EUR)
- modernisation de la rue Neuve à Rochefort (46.000 EUR)
- entretien extraordinaire de la rue de Sovette à Lavaux-Ste-Anne (120.000 EUR).

En fonction de leur état d'avancement, certains d'entre eux devront être réinscrits dans le programme triennal 2007-2008 qui reprendra également quelques nouveautés pour l'étude desquelles des honoraires sont également prévus (15.000 EUR).

En outre, dans la mesure où les subsides régionaux seront obtenus, des voiries agricoles (100.000 EUR) et des chemins forestiers (20.000 EUR) seront améliorés.

Comme chaque année, l'entretien extraordinaire des infrastructures se poursuit :

- marquages routiers (10.000 EUR),
- voiries, trottoirs, fossés et trapillons (150.00 EUR).

Le Service Technique Communal bénéficie des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Les crédits sont répartis sur les fonctions 421, 766, 874 et 878 :

- achat d'un véhicule d'occasion (10.000 EUR) et d'un camion avec benne (35.000 EUR) pour le Service « Espaces verts » (fonction 766)
- achat d'un véhicule d'occasion pour les fossoyeurs (fonction 878)
- matériel d'exploitation (total des fonctions 421, 766 et 874 : 45.000 EUR).

#### **1.4. Economie –Tourisme – Eau**

Cette rubrique regroupe les secteurs liés aux activités économiques.

##### 1.4.1. Tourisme

A la suite de la réalisation des infrastructures financées sur les budgets 2005 (1.000.000 EUR) et 2006 (1.150.000 EUR), le nouveau camping\*\*\*\* de Rochefort devra être équipé en mobilier, matériel informatique et matériel d'exploitation. Dans l'attente d'une étude plus détaillée des équipements nécessaires, un montant total de 30.000 EUR a été prévu. Une adaptation devra être apportée par modification budgétaire une fois que le mode de gestion du camping aura été mieux défini.

##### 1.4.2. Eau

Seront entièrement financées par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) :

- la liaison entre les réservoirs de la Justice et de Han, avec bouclage vers Eprave et Lessive (150.000 EUR)
- la protection de zones de captage (45.000 EUR).

La partie « Distribution d'eau » :

- de chantiers de réfection de voirie inscrits à la fonction 421 (total : 249.000 EUR)
- de l'équipement des nouveaux lotissements communaux inscrits à la fonction 922 (100.000 EUR)

est budgétisée à la fonction 874 afin de bénéficier de la déductibilité de la TVA.

Au besoin, d'autres travaux de distribution d'eau peuvent être envisagés (crédit de 80.000 EUR).

##### 1.4.3. Economie

En 2007, 60.000 EUR seront consacrés aux aides communales au maintien ou à la création d'emplois durables ainsi qu'à la promotion des projets porteurs d'emplois.

Un montant de 5.000 EUR est mobilisé afin d'être en mesure de réaliser les infrastructures nécessaires à l'installation d'une entreprise nouvelle dans l'entité communale, si l'opportunité s'en présentait.

#### 1.4.4. Sylviculture

Des travaux d'équipement, d'entretien et de plantation extraordinaires (50.000 EUR) seront exécutés sur un terrain boisé qui devrait être acquis en 2007 dans le cadre d'un échange.

#### 1.4.5. Abattoir

5.000 EUR permettront de réparer l'installation frigorifique du couloir réfrigéré loué à la société concessionnaire de l'abattoir communal.

### 1.5. Enseignement

En 2007, les travaux dans les bâtiments scolaires porteront :

- sur la rénovation des façades de la cour intérieure de l'école de Rochefort-centre (53.000 EUR)
- sur la réfection de la toiture de l'école de Rochefort-centre, rue de l'Eglise (20.000 EUR)
- sur la modernisation de l'installation de chauffage des bâtiments (RTG) de la rue de la Passerelle (40.000 EUR)
- sur diverses interventions en fonction des nécessités (15.000 EUR).

On rappellera que l'extension et la modernisation de l'école de Rochefort-centre, rue Reine Astrid (marché attribué en 1999 !) est toujours dans l'attente d'un subventionnement de la Communauté française.

Les problèmes récurrents rencontrés avec l'actuel bus scolaire rendent indispensables son remplacement par un nouveau véhicule adapté aux transports scolaires (160.000 EUR).

Du mobilier et du matériel didactique seront acquis (total : 13.500 EUR).

### 1.6. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Comme chaque année, de nombreux investissements sont programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif pour un montant total de 946.000 EUR (11,65 % du budget extraordinaire).

Une maison des jeunes sera aménagée dans la salle de village de Wavreille, grâce au subventionnement de la Région Wallonne (« Petite Infrastructure Sociale de Quartier » - PISQ - PTR), pour un montant réévalué à 200.0000 EUR.

D'autres projets seront étudiés dans le cadre du prochain programme triennal des travaux (Honoraires : 15.000 EUR).

Le Centre Culturel et Touristique des Roches bénéficiera de travaux de peinture (20.000 EUR) ainsi que de matériel (2.500 EUR).

Autres dossiers subsidiés, en matière sportive cette fois :

- la construction d'une salle de sports, sur l'actuel terrain de basket situé rue de la Passerelle à Rochefort (480.000 EUR)
- la création d'un espace multisports à Lavaux-Ste-Anne dans le cadre du programme « Sport de rue » (100.000 EUR)
- l'étude de la création d'un espace multisports à Wavreille, toujours dans le cadre de l'opération « Sport de rue » (Honoraires : 5.000 EUR)

- la réfection des ballodromes d'Havrenne et de Montgauthier (50.000 EUR) ainsi que de celui d'Eprave (5.000 EUR)
- les honoraires (50.000 EUR) relatifs à la réaffectation en complexe sportif d'anciens ateliers SNCB situés à Jemelle acquis sur la fonction 124.

Citons encore la poursuite de l'équipement informatique de la bibliothèque (15.000 EUR).

## **1.7. Cultes**

Annuellement, la Ville octroie aux Fabriques d'Eglise des subsides exceptionnels pour les grosses réparations des bâtiments culturels (en 2007, 10.000 EUR).

Au niveau du budget communal, une série de travaux sont programmés pour un montant total de 63.000 EUR :

- la remise en peinture (20.000 EUR) ainsi que la mise en conformité du chauffage (13.000 EUR) de l'église décanale de Rochefort
- la réparation des maçonneries du mur d'enceinte du presbytère de Jemelle (10.000 EUR)
- divers autres travaux aux bâtiments du culte (20.000 EUR).

## **1.8. Aide sociale – Soins de santé**

Les derniers lots (n<sup>os</sup> 7 à 10) relatifs aux travaux de construction d'une nouvelle maison de repos pour personnes âgées sur le site de Préhyr doivent encore être mis en adjudication en 2007, pour un montant prévisionnel de 1.400.000 EUR.

Dans la foulée, la construction d'un centre de services communs et d'habitations pour vieux ménages sera étudiée (Honoraires : 32.000 EUR).

## **1.9. Salubrité publique – Urbanisme – Logement**

### **1.9.1. Logement**

La Ville poursuivra l'équipement de lotissements communaux :

- Wavreille, au lieu-dit « Devant Wuève » : 1.155.000 EUR (à réinscrire au PTR 2007-2009)
- autres : 40.000 EUR.

### **1.9.2. Eaux usées**

Trois dossiers d'égouttage devraient bénéficier des subsides de la Région Wallonne et/ou de la S.P.G.E. (à réinscrire au PTR 2007-2009) :

- l'égouttage de la rue de l'Abbaye à Havrenne, avec son extension vers la rue Saint-Antoine (55.000 EUR)
- l'égouttage du nouveau lotissement de Wavreille (150.000 EUR).

L'étude de l'égouttage dans le centre de Han-sur-Lesse représente un budget de l'ordre de 23.000 EUR.

Chaque année, il s'agira d'inscrire la libération à concurrence de 5% des parts « G » souscrites dans le capital de l'intercommunale INASEP dans le cadre du

financement des travaux d'égouttage via les contrats d'agglomération conclus avec la SPGE (en 2007 : 10.000 EUR).

#### 1.9.3. Développement rural (fonction 930)

En raison des défauts d'exécution des entreprises s'étant succédées pour la réalisation des menuiseries intérieures du Centre d'accueil touristique de Han-sur-Lesse, un nouveau marché pour compte devra être attribué en 2007 (estimation : 30.000 EUR).

Un nouveau Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) est en voie de finalisation sur base des réunions organisées dans le courant de l'année 2005 et 2006. Après son approbation par le Conseil communal, et par la Région wallonne, après avis de la C.R.A.T., des auteurs de projet devront être désignés pour l'élaboration des premiers dossiers retenus (honoraires : 15.000 EUR).

Le 6 décembre 2006, Monsieur le Ministre Michel DAERDEN, a signé l'arrêté de reconnaissance de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle dont il a également arrêté le périmètre. Les honoraires nécessaires à l'étude des premières actions concrètes à mener sont budgétisés (100.000 EUR).

#### 1.9.4. Cimetières

Sont prévus :

- l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de cimetières communaux, dont celui de Jemelle (25.000 EUR)
- l'aménagement de l'extension du cimetière de Buissonville (10.000 EUR)
- la création de caveaux dans les cimetières de l'entité (5.000 EUR)
- la réalisation, après étude, de columbariums (5.000 EUR).

### 1.10. Prélèvements

L'alimentation des fonds de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

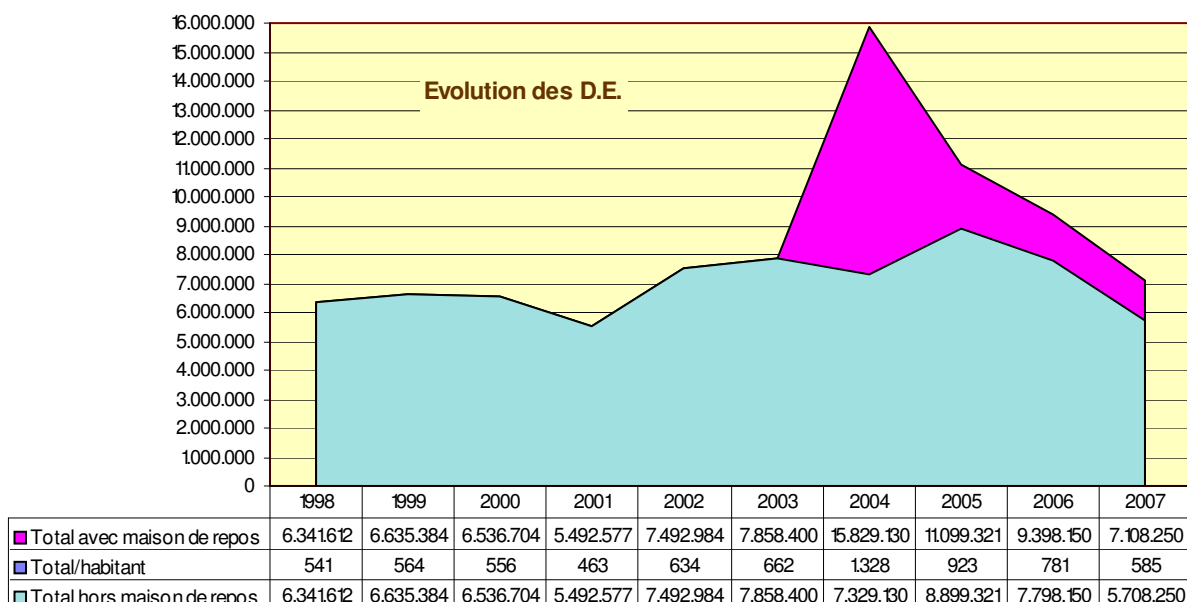
En fait, cette dotation est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après (page 16).

### 1.10. Exercices antérieurs

Les crédits approuvés de différents investissements des exercices 2005 et 2006 se révéleront insuffisamment, essentiellement en raison des substantielles révisions applicables aux chantiers en cours. Afin d'être en mesure d'honorer les factures dans les délais prescrits, une série d'ajustements sont donc apportés en exercices antérieurs pour un montant de 95.467,87 EUR (détail en page 8 du budget extraordinaire).

## 1.12. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important par rapport aux communes faisant partie du même cluster socio-économique (547 EUR par habitant en 2006) même s'il est en contraction par rapport aux 5 derniers exercices.



Quatre éléments méritent d'être mis en exergue :

- l'impact sur le total des dépenses extraordinaires de l'inscription du solde de la dépense relative aux travaux de construction de la maison de repos de Rochefort-Préhyr (1.400.000 EUR). Même s'il est bien moindre qu'en 2004 (8.500.000 EUR, soit 53,7 % du budget extraordinaire) ou même qu'en 2005 (2.200.000 EUR) et en 2006 (1.600.000 EUR), il représente tout de même encore 17,23% du budget extraordinaire.
- la réduction des investissements hors maison de repos, soit 5.708.250 EUR (469,51 EUR/habitant), à un niveau le plus bas depuis 10 ans (à l'exception de l'année 2001).
- la réinscription, à un montant actualisé, de dépenses qui n'ont pas été engagées avant le 31 décembre 2006 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subside, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (4.817.000 EUR) représentent  $\frac{2}{3}$  (68 %) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2007 et même  $\frac{3}{4}$  (76 %) si on considère le total hors maison de repos.

Dans la seconde partie du budget relative au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 à 6) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2006 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 4.628.000 EUR (avant réinscription dans le « corps » du budget 2007 d'un montant souvent actualisé avec un libellé parfois adapté).

## 2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

### 2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur la base du tableau récapitulatif suivant le détail des articles (p.63 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2007 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsidés)	2.813.500	231,41	41,12 %	34,63 %
Dette (part communale et de tiers)	3.108.500	255,68	45,43 %	38,27 %
Investissements (vente immeubles)	919.800,62	75,65	13,44 %	11,32 %
Total exercice propre	6.841.800,62	562,74	100,00 %	
Exercices antérieurs	94.657,46	7,79		1,17 %
Prélèvements	1.187.060	97,64		14,61 %
Total général	8.123.518,49	668,16		100,00 %

### 2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2007 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs et avec celles des communes du même cluster socio-économique.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort				Cluster		
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006
Dette	41,83	32,50	43,29	38,27	42,86	34,92	41,04
Transferts	52,03	52,60	40,93	34,63	47,41	49,74	46,20
Autres	6,14	14,90	15,78	27,10	9,73	15,34	12,76

### 2.3. Commentaires

#### 2.3.1. Les transferts

Pour la seconde année consécutive,

- avec 34,63 % du budget global (41,12 % de l'exercice propre), les transferts (subsidés et quotes-parts de tiers) ne constituent plus le mode de financement prépondérant des investissements.
- du fait de ce niveau en forte contraction, les communes du même cluster annoncent un pourcentage plus élevé (46,20 %).

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs le « report » en 2007 de projets initialement prévus en 2006 voire même en 2005.

### 2.3.2. La dette

En chiffres relatifs, les emprunts représentent 38,27 % des recettes extraordinaires du budget 2007 (45,43 % de l'exercice propre).

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) - 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR /hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.

Le financement de la part non subsidiée de la construction de la nouvelle maison de repos (4.130.000 EUR en 2004 – 1.050.000 EUR en 2005 – 800.000 EUR en 2006 - 1.250.000 EUR en 2007) explique le bond enregistré en 2004.

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir une régression du recours à l'emprunt, très marquée pour 2007.

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

### 2.3.3. Les investissements

Depuis plusieurs années, la vente des terrains à bâtir vient alimenter le fonds de réserve extraordinaire affecté au logement (en 2007, pour un montant estimatif de 307.000 EUR).

La vente d'autres types de terrains (agricoles, bois, excédents de voirie, ...) permet de financer diverses acquisitions via un fonds de réserve « patrimonial » (dotation 2007 : 155.000 EUR).

Tout naturellement, la vente d'une part d'un terrain industriel au Parc d'activités économiques et d'autre part des terrains situés entre le rond-point de Jemelle et le vélodrome, reconstitue le fonds de réserve affecté au développement économique (277.800,62.000 EUR).

Enfin, étant donné que le bien n'a pas trouvé acquéreur en 2006, le produit de la vente de l'ancien presbytère de Ave-et-Auffe, estimé à 180.000 EUR, est enregistré pour alimenter un fonds de réserve affecté aux bâtiments culturels.

### 2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements prennent toujours plus d'importance dans le financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.

Cette situation est d'autant plus notable que l'on recourt de moins en moins au fonds de réserve extraordinaire constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire : 81.060,41 EUR en 2007 contre 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004. Les disponibilités budgétaires restent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.377.698,99 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit) qui invite à la prudence.

La page 11 du volet extraordinaire du budget et la page 59 des annexes du budget détaille l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).



**Deuxième partie :**  
**Le Service ordinaire**

## **PREAMBULE**

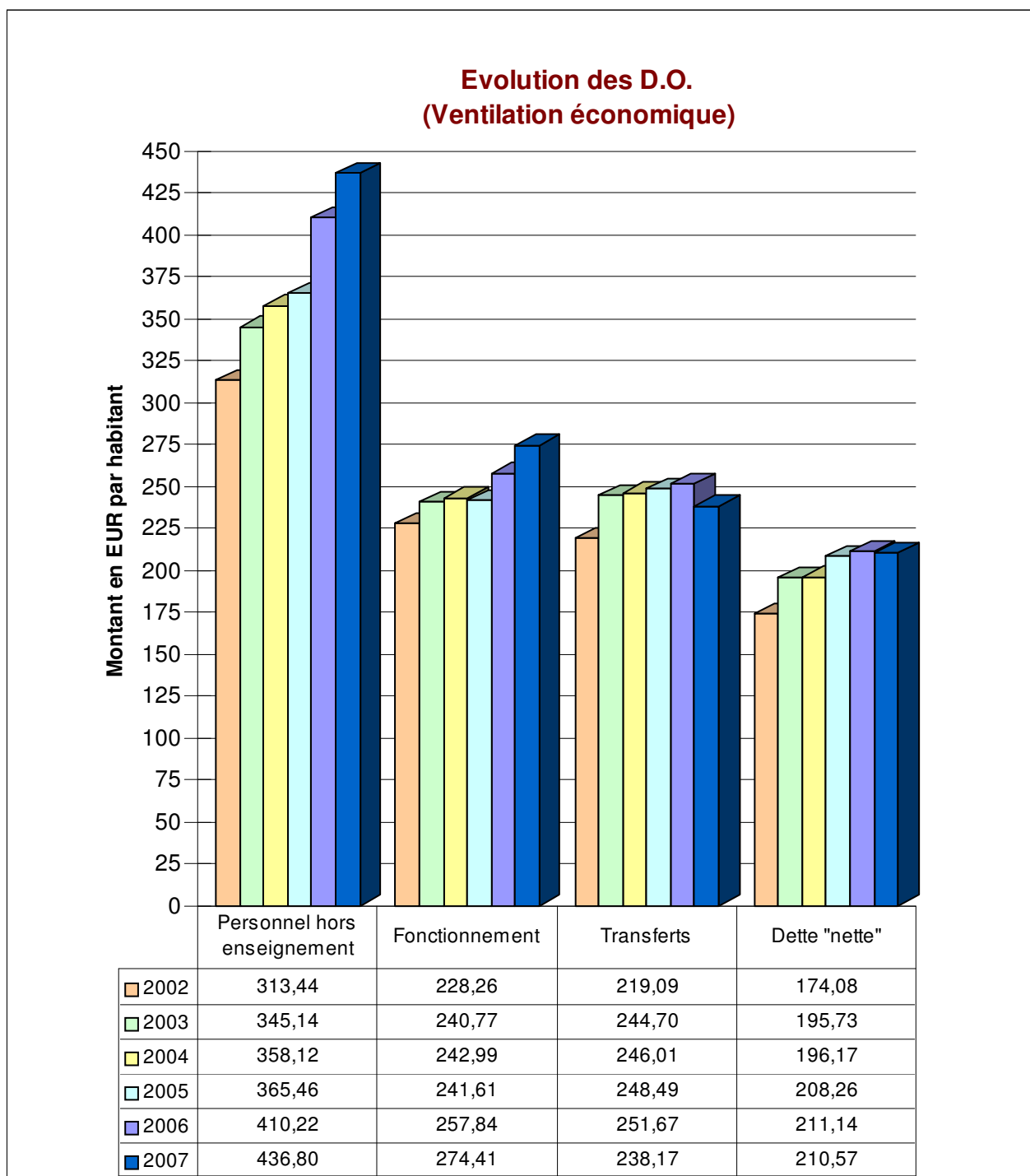
### **Les bases de l'établissement du budget**

Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2007 résultent essentiellement :

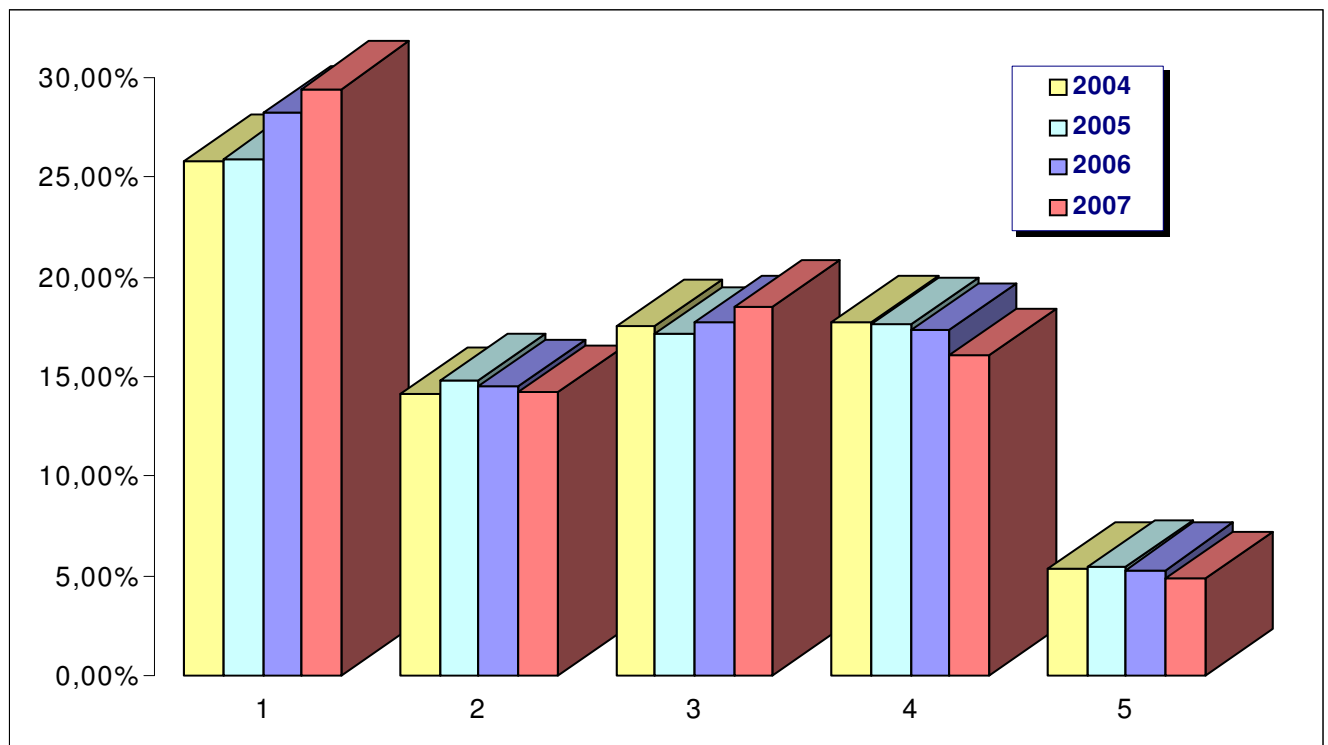
- d'extrapolations effectuées à partir :
  - du compte 2005 (et dans certains cas, du compte 2004)
  - du budget initial 2006
  - des modifications budgétaires 2006
  - des balances budgétaires 2006
  - des évolutions prévisibles en 2007.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Fabriques d'Eglise, Région Wallonne, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

### 3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

#### Tableaux de synthèse et graphiques généraux



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au budget global				Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre				
	VILLE DE ROCHEFORT				VILLE DE ROCHEFORT				CLUSTER
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007	2006
Personnel	42,87%	42,97%	45,23%	46,04%	43,65%	43,89%	45,66%	46,36%	44,92%
* Personnel enseignant	17,50%	17,55%	17,24%	16,77%	17,81%	17,93%	17,40%	16,88%	13,87%
* Autre personnel	25,38%	25,42%	27,99%	29,27%	<b>25,84%</b>	<b>25,97%</b>	<b>28,25%</b>	<b>29,48%</b>	31,05%
Dettes	20,70%	20,84%	18,62%	14,57%	21,07%	21,29%	18,79%	19,05%	15,40%
* Dette communale nette	13,90%	14,49%	14,41%	14,11%	<b>14,15%</b>	<b>14,80%</b>	<b>14,54%</b>	<b>14,21%</b>	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	6,80%	6,35%	4,21%	0,45%	6,92%	6,49%	4,25%	4,85%	-
Fonctionnement	17,22%	16,81%	17,59%	18,39%	<b>17,53%</b>	<b>17,17%</b>	<b>17,76%</b>	<b>18,52%</b>	20,00%
* Police	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Transferts	17,43%	17,28%	17,17%	15,96%	<b>17,75%</b>	<b>17,65%</b>	<b>17,33%</b>	<b>16,07%</b>	19,68%
* Police	5,27%	5,37%	5,26%	4,80%	<b>5,37%</b>	<b>5,48%</b>	<b>5,31%</b>	<b>4,83%</b>	5,40%
Prélèvements pour provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercices antérieurs	0,24%	0,99%	0,09%	0,18%	-	-	-	-	-
Prélèvements	1,55%	1,12%	0,83%	0,50%	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>96%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
* Police	5,27%	5,37%	5,26%	4,80%	5,37%	5,48%	5,31%	4,83%	5,4%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS dont (5) POLICE

<b>DEPENSES PAR HABITANT</b>	<b>ROCHEFORT</b>					<b>CLUSTER</b>				<b>REGION WALLONNE</b>			
<b>Population au 1er janvier</b>	11.873	11.920	12.027	12.038	12.158	7.693	7.727	7.774	8.205	11.475	11.517	11.573	11.924
<b>Ventilation fonctionnelle (b) (c)</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 (a)</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Administration générale	219,3	216,8	228,4	235,6	244,4	208	215	226	238	202	223	217	230
Police-Justice	72,3	77,3	80,6	81,0	75,3	65	66	68	69	87	89	90	90
Incendie	66,6	63,9	63,7	67,6	68,1	53	56	60	64	45	47	50	55
Communication (voirie - cours d'eau)	171,1	180,0	185,0	194,8	206,7	187	194	200	204	146	148	154	154
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	189,5	184,5	181,2	179,2	190,2	101	99	101	100	33	35	36	37
Enseignement	277,0	295,4	301,2	333,3	336,3	188	200	206	218	210	216	223	228
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	110,9	117,7	119,8	121,8	116,2	82	83	86	91	77	79	83	87
Cultes	19,3	20,3	20,2	23,2	22,5	24	24	24	24	13	13	13	13
Aide sociale - Soins de santé	118,7	123,6	118,5	114,3	120,5	126	130	119	117	132	138	137	139
- dont dotation au CPAS	90,1	90,7	89,9	88,4	87,2	86	87	88	89	94	95	94	95
Salubrité - Urbanisme - Logement	102,0	99,7	102,4	92,9	94,1	87	92	94	92	91	91	92	92
Dépenses non imputables	7,1	7,1	6,6	13,4	7,5	21	21	23	23	28	32	34	36
<b>Ventilation économique (b)</b>													
Frais de personnel	572,0	605,0	617,8	662,9	687,0	491	511	532	557	501	521	535	558
- enseignement	226,9	246,9	252,3	252,7	250,2	148	159	167	172	175	180	186	190
- autres	345,1	358,1	365,5	410,2	436,8	343	352	365	385	326	340	349	368
Frais de fonctionnement	240,8	243,0	241,6	257,8	274,4	211	225	237	248	154	161	169	179
Transferts	244,7	246,0	248,5	251,7	238,2	242	246	238	244	262	280	270	273
- dont Police	71,7	74,4	77,2	77,1	71,6	64	65	66	67	85	87	89	89
Dépenses de dette	296,3	292,1	299,6	272,9	282,4	198	198	200	191	147	149	155	151
- dont dette communale nette	195,7	196,2	208,3	211,1	210,6								
Prélèvements				6,6	0,0								
<b>TOTAL DES D.O. (ex. propre)</b>	<b>1353,8</b>	<b>1386,1</b>	<b>1407,5</b>	<b>1451,9</b>	<b>1481,9</b>	<b>1142</b>	<b>1180</b>	<b>1207</b>	<b>1240</b>	<b>1064</b>	<b>1111</b>	<b>1129</b>	<b>1161</b>

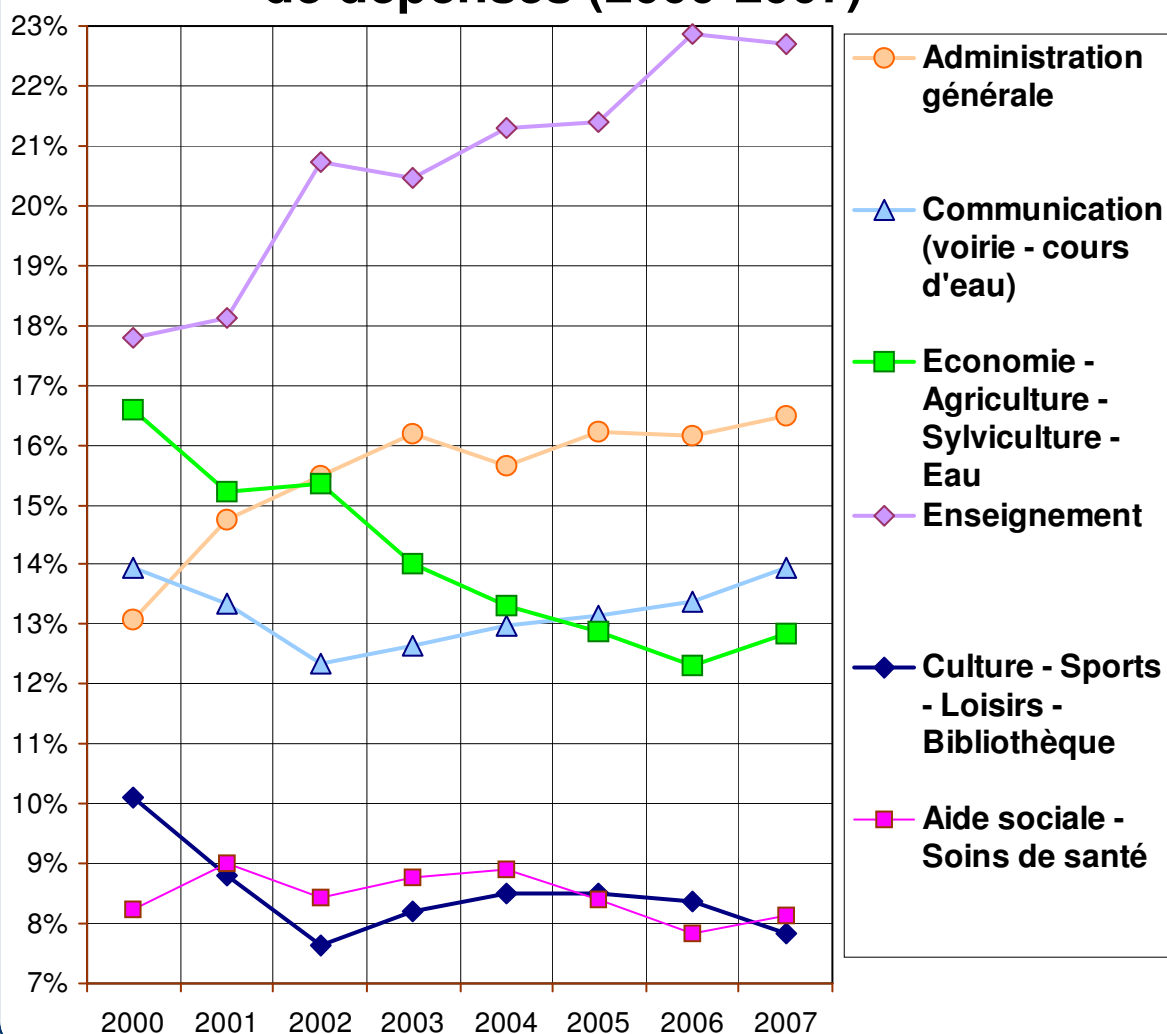
(a) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2006 (Source : Registre national).

(b) Source : "Rochefort - Profil financier individuel", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les conversions en euro.)

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Administration générale	13,1%	14,8%	15,5%	16,2%	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%
Police - Justice	6,0%	6,4%	6,6%	5,3%	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%
Incendie	3,9%	4,1%	4,2%	4,9%	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%
Communication (voirie - cours d'eau)	14,0%	13,4%	12,4%	12,6%	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	16,6%	15,2%	15,3%	14,0%	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%
Enseignement	17,8%	18,1%	20,7%	20,5%	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	10,1%	8,8%	7,6%	8,2%	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%
Cultes	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%
Aide sociale - Soins de santé	8,2%	9,0%	8,4%	8,8%	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,3%	7,6%	7,0%	6,7%	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%
Salubrité publique - Urbanisme -Logement	8,3%	8,2%	7,3%	7,5%	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%
<b>TOTAUX :</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Evolution des 6 principaux groupes de dépenses (2000-2007)



### 3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

#### 3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française et de police (jusqu'en 2002).

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel ;

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44	329	318
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14	343	326
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12	352	340
2005	4.395.375,51	25,97 %	+ 2,97 %	365,46	365	359
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22	385	368
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	436,80	/	/

3.1.1.2. L'augmentation observée dans les dépenses de personnel par rapport aux exercices précédents (+ 7,54 %) résulte pour l'essentiel :

- d'une indexation des salaires fixée à 3 %, par rapport aux rémunérations de juillet 2006 afin d'intégrer d'une part la revalorisation barémique de 1 % au 01.09.2006 (convention collective 2001-2002) et d'autre part l'indexation automatique des salaires de 2% au 01.11.2006 suivant les recommandations de la circulaire ministérielle du 28.07.2006<sup>(1)</sup> (au total : +134.490,13 EUR)
- du recrutement (+ 24.688,44 EUR) et des évolutions de carrière détaillés au point 17.1. des annexes du budget (p.138)
- du recrutement dans le courant 2006 d'agents contractuels dans le cadre du projet subventionné « Wall'onet » (+ 163.257,58 EUR par rapport au budget initial 2006 – fonction 42104)
- de la majoration du traitement de deux échevins d'une indemnité compensatoire (+ 22.658,32 EUR).

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2006 (29,48 % de l'exercice propre) est à nouveau en augmentation.

3.1.1.4. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses sont en progression constante (voir graphique page 19 et tableau ci-avant).

3.1.1.5. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier au niveau des points attribués dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE), mais aussi de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.3., p 42).

3.1.1.6. La comparaison des derniers chiffres disponibles (2006) montre un montant de dépenses de personnel devenu plus élevé (410,2 EUR/habitant) que celui du même cluster socio-économique (385

<sup>(1)</sup> En fonction des prévisions en matière d'inflation (« indice Santé »), le Bureau Fédéral du Plan ne prévoit pas une nouvelle adaptation des salaires avant janvier 2008 (Source : <http://www.plan.be/databases/indprix.php?lang=fr&IS=60&TM=44>).

EUR) et que celui de la Région wallonne 368 EUR). Par contre, la part relative des dépenses de personnel dans le budget est inférieure (28,25 %) à celui du même cluster (31,05 %).

### **3.1.2. La dette communale**

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.433.124,12 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les charges du leasing contracté pour un véhicule du SRI (29.025,66 EUR), les intérêts débiteurs des comptes et crédits de caisse (5.000 EUR), les annuités versées à la SWDE (9.717,08 EUR), ... ainsi que la perte d'exploitation de la Régie d'Electricité de Rochefort (100.000 EUR – voir point 3.1.2.5 ci-après).

3.1.2.2. Le poids de la dette totale augmente à nouveau :

- *3.433.124,12 EUR en 2007* contre 3.284.840,18 EUR en 2006 mais 3.603.334,20 EUR en 2005, 3.481.542,21 EUR en 2004 et 3.518.132,90 EUR en 2003,
- *19,05 % du budget de l'exercice propre 2007* contre 18,79 % 2006 mais 21,29 % en 2005, 21,07 % en 2004 et 21,89 % en 2003,
- *282,38 EUR/habitant en 2007* contre 272,87 EUR en 2006 mais 299,60 en 2005, 292,08 EUR en 2004 et 296,31 en 2003.

Pour rappel, la diminution de l'exercice 2006 résulte de la reprise par la Région wallonne de tous les emprunts contractés « pour compte » par la commune. Actuellement, la dette « Part autorité subventionnante » ne comprend plus que 8 emprunts à charge de l'Etat fédéral et qu'un emprunt « C.R.A.C. » (voir point 4.1.4, page 43).

3.1.2.3. L'endettement (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2006 : 15,40 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 191 EUR pour les communes du même cluster et seulement 151 EUR pour les communes wallonnes.

3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, pp. 10 et 11) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.793.786,38 EUR en 2005 à 3.017.168,99 EUR en 2006 et 3.160.901,32 EUR en 2007.

Si les dépenses pour les prochains exercices s'accroissent au rythme présumé dans le scénario très raisonnable de l'évolution de la dette (1.500.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale atteindra 3.565.311,33 EUR en 2007 pour culminer à 3.681.127,71 en 2009.

Deux investissements d'importance bénéficient d'un report des charges, à savoir :

- la Maison de repos pour personnes âgées dont les intérêts et les amortissements des deux principaux prêts sont capitalisés pendant 3 années ; au terme de ce différé, les intérêts capitalisés (environ 600.000 EUR) seront ajoutés au capital initial (4.900.000 EUR) et



remboursés en 27 annualités. Le plein effet sur la charge de la dette communale ne se fera sentir qu'à partir de 2009 (charge annuelle d'environ 328.000 EUR).

- l'aménagement complet du camping de Rochefort en 2 phases dont le remboursement de l'amortissement est différé d'une année (charges annuelles pleines d'environ 140.000 EUR pendant 19 années à partir de 2008).

Dans les 2 cas, le recours à cette technique du différé se justifie par l'attente des recettes d'exploitation qui devraient équilibrer les dépenses.

3.1.2.5. Suivant la convention de cession du réseau de distribution d'électricité, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, depuis le 01.01.2007. Dès lors, le budget de la RER (voir annexe 13, page 101) présente une perte d'exploitation qui, cette année, a pu être limitée à 100.000 EUR par un prélèvement sur les réserves à hauteur de 275.720 EUR. Cependant, les réserves disponibles étant limitées, il ne sera plus possible de recourir dans la même mesure à ce type de recettes dans les années à venir.

3.1.2.6. Lors de l'élaboration des budgets des exercices précédents (généralement, en novembre de l'exercice précédent dit « n-1 »), le calcul de la charge annuelle des emprunts restant à contracter et concernant des dépenses engagées avant le 31.12 de l'exercice n-1, incluait non seulement une année complète d'intérêts mais également le remboursement d'une première annuité (amortissement) étant donné que ces emprunts pouvaient être contractés à tout moment.

En fonction de la finalisation en 2007 du projet de budget 2007, et conformément aux recommandations de la circulaire budgétaire, aucune tranche d'amortissement n'a été prévue pour ce type d'emprunts antérieurs réinscrits puisqu'il n'y a pas d'amortissement lors de la première année de vie de l'emprunt. Cela représente un montant de l'ordre de 110.000 EUR.

3.1.2.7. La rubrique économique de la dette (*total : 3.433.124,12 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*131.825,64 EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, ces dernières, qui sont réinscrites en recettes ordinaires, doivent être déduites.

Doivent également être retirées :

- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *33.017,46 EUR*,
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *241.476,10 EUR*,
- les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*246.740,66 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
- les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *219.990,79 EUR*. En 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance

d'amortissement (236.297 EUR) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1., page 44).

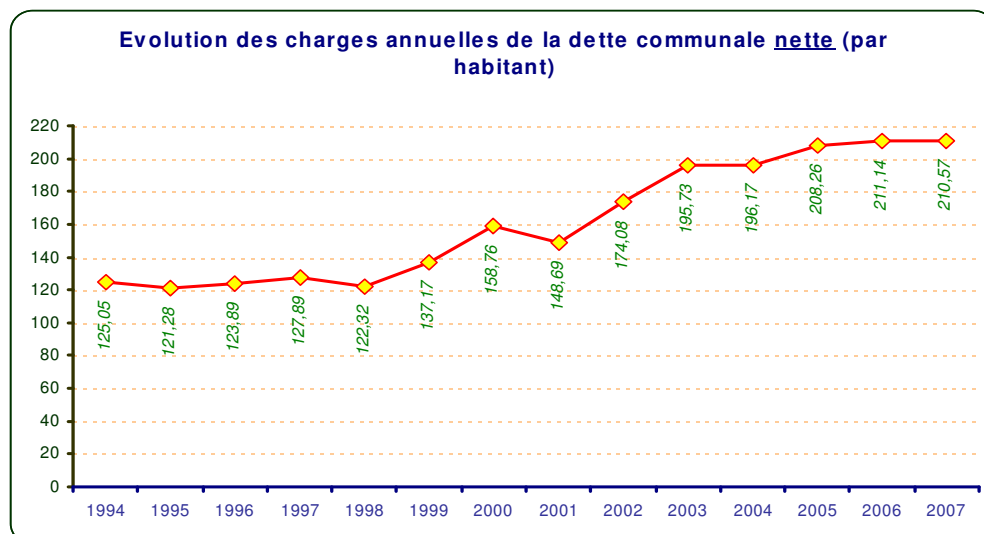
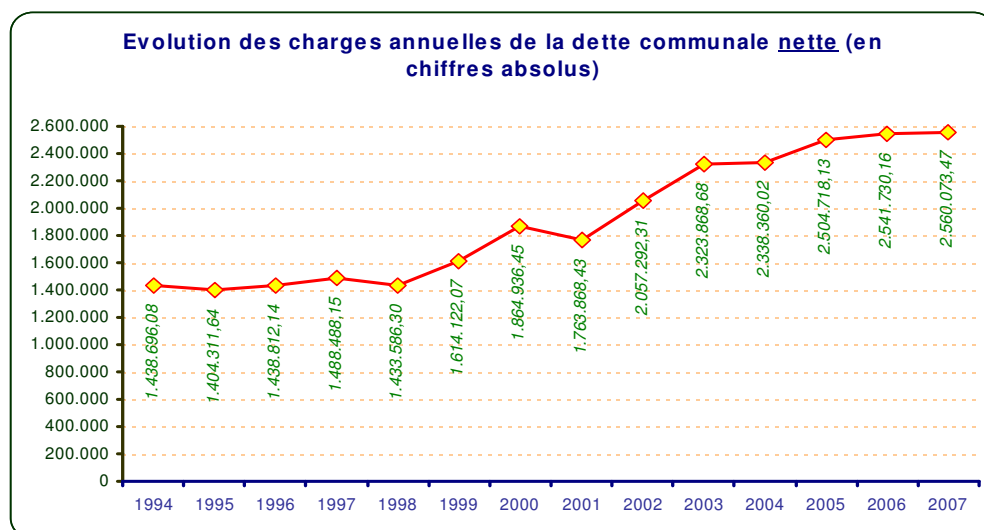
Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2007 au montant de 2.560.073,47 EUR contre 2.541.608,62 EUR en 2006 contre 2.504.718,13 EUR en 2005 et 2.338.360,02 EUR en 2004.

Ce solde net représente :

- 14,11 % des dépenses globales du budget (14,41 % en 2006, 14,49% en 2005 et 13,90 % en 2004),
- 14,21 % des dépenses de l'exercice propre (14,54 % en 2006, 14,80 % en 2005 et 14,15 % en 2004).

La progression de la dette communale nette transparaît lorsqu'on examine la dette nette par habitant : - 2004 : 196,20 EUR/habitant  
- 2005 : 208,26 EUR/habitant  
- 2006 : 211,89 EUR/habitant  
- 2007 : 210,57 EUR/habitant.

Les deux graphiques ci-après illustrent cette tendance même si on relève une stabilisation après les fortes augmentations de 2002 et 2003.



### **3.1.3. Les dépenses de fonctionnement**

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large) ; elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... (code économique : 125-xx : 825.135 EUR)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx : 274.695 EUR)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales (33.410 EUR)
- les frais d'organisation des élections de 2007 (18.000 EUR)
- les indemnités de prestations des pompiers volontaires (180.000 EUR) et des ambulanciers (50.999,27 EUR)
- les indemnités pour des prestations ALE (nettoyage : 23.950 EUR ; surveillance de midi : 22.500 EUR)
- les indemnités versées aux gardiens du parking de Han (1.000 EUR) et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf (7.100 EUR)
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... (6.000 EUR) et les frais de procédure et de poursuites (20.000 EUR)
- les frais d'entretien ordinaire
  - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ... (91.500 EUR)
  - du réseau de distribution d'eau (53.800 EUR)
- les achats d'eau à la S.W.D.E. (50.000 EUR)
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public (466.751 EUR)
- l'éclairage public (80.000 EUR) et des vestiges du Château comtal (2.000 EUR) ainsi que l'entretien des illuminations (2.500 EUR)
- l'intervention dans la taille des haies (3.000 EUR), les travaux forestiers ordinaires (30.000 EUR avec 5.000 EUR de subsides escomptés et 20.000 EUR financés par une provision constituée en 2006) et le reboisement forestier (22.000 EUR avec 5.000 EUR de subsides et 16.509,21 EUR financés par une provision constituée avec le produit d'une des ventes des bois croissants au Parc d'activités économiques – voir point 4.4, page 45)
- les achats de livres pour la bibliothèque communale (18.600 EUR)
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires (72.528 EUR)

- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (84.923,36 EUR dont 35.000 EUR pour l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris à la fonction 849, à savoir le « Plan de Prévention de proximité » (P.P.P., anciennement P.S.I.), le « Plan Drogue » et le « Projet Santé » (total : 33.186 EUR)
- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi (19.165 EUR)
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau) (203.779,41 EUR).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 18,39 % du budget global (17,59 % en 2006)
- 18,52 % du budget de l'exercice propre (17,76 % en 2005).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%	/	/	/

3.1.3.4. Pour la seconde année consécutive, les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget de l'exercice précédent.

Dans la mesure où les dépenses de fonctionnement seront contrôlées dans l'exécution du budget, la fixation des crédits à un niveau proche de ceux de la dernière MB 2006 devrait permettre de tenir la route en 2007 et d'éviter un dérapage en cours d'exercice tel que ceux révélés par les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus.

3.1.3.5. Une analyse plus fine aide à mettre en évidence un certain nombre d'évolutions au niveau des fonctions suivantes :

A la hausse,

- la fonction 101/104/105 (+ 31.640,61 EUR), au niveau des frais téléphoniques, de fourniture des cartes d'identité et de réception
- la fonction 722 (+ 41.031,93 EUR), relative à l'enseignement fondamental (chauffage et frais de transport scolaire)
- la fonction 76x (+ 24.485,01 EUR), essentiellement en raison de l'inscription à la fonction 760(124-48) des frais dans diverses manifestations publiques autrefois prévus à la fonction 700
- la fonction 849 (PPP) (+ 16.993,90 EUR), le Forem octroyant à la Ville une subvention pour la réalisation de deux projets d'animation (Dép/rec)
- la fonction 874 (eau) (+ 83.162,98 EUR), étant donné l'augmentation de la redevance SPGE (de 0,625 à 0,795 EUR/le m<sup>3</sup>).

Dans les autres fonctions, on relève un relatif statu quo.

- 3.1.3.6. La réduction des dépenses de fonctionnement par rapport à la modification budgétaire n° 5 de l'exercice 2006 porte, pour l'essentiel, sur une réduction de 10 % des frais de chauffage et de 5 % des frais de carburant décidées en fonction du léger tassement des cours des produits pétroliers.
- 3.1.3.7. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant (274,41 EUR en 2007 contre 257,84 EUR en 2006) dépasse celui des communes du même cluster (248 EUR en 2006) et plus encore celui des communes wallonnes (179 EUR en 2006).

### 3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, intercommunales, ASBL, ...).

Tableau comparatif		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffres absolus	Hors Police	1.977.792	2.029.104	2.053.597	2.045.870	2.060.255	2.101.299	2.024.569
	Police	1.552	560.104	851.681	886.568	928.287	928.287	871.087
	Total	1.979.344	2.589.208	2.905.278	2.932.439	2.988.542	3.029.586	2.895.656
Dépenses/Habitant	Hors Police	166,72	171,70	172,96	171,63	171,30	174,56	166,52
	Police	0,13	47,39	71,73	74,38	77,18	77,11	71,65
	Total	166,85	219,09	244,69	246,01	248,49	251,67	238,17

Pour la première fois depuis de nombreuses années, on note une diminution tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Les dépenses de transferts par habitant (chiffres 2006) sont supérieures à celles des communes du même cluster (244 EUR/habitant) mais inférieures à celles des communes wallonnes (273 EUR/habitant).

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (1.060.000 EUR), inchangée par rapport à 2006 (voir le point 15 des annexes du budget, page 104)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon (149.766 EUR) et du Parc à conteneurs de Rochefort (148.910,06 EUR), relativement stable
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (175.744,81 EUR) en diminution par rapport à 2006 (182.166,60 EUR), après la forte augmentation par rapport à 2005 (141.159,82 EUR)
- . les subsides octroyés à de multiples associations (289.474 EUR) ; au point 16 des annexes du budget (pages 106 et 107), sont détaillées les subventions d'au moins 1.250 EUR ; la diminution par rapport à l'exercice précédent (331.138 EUR) provient du caractère non récurrent du subside de 25.000 EUR octroyé en 2006 pour des manifestations culturelles extérieures et de l'ajustement du subside octroyé à l'asbl de gestion du hall multisports de Jemelle pour le coordinateur sportif (-14.250 EUR)

- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, ... (54.135,33 EUR)
- . les primes communales (naissance, citerne à eau de pluie, ...) (30.082 EUR)
- . les frais de conservation et de régie des forêts (20.000 EUR)
- . l'intervention communale accordée conventionnellement à l'Intercommunale de gestion de l'Hôpital Princesse Paola de Marche-en-Famenne (20.000 EUR depuis 2005)
- . les non-valeurs relatives aux différentes fonctions budgétaires (43.968,36 EUR).

### 3.1.5. Les provisions pour risques et charges

- 3.1.5.1. Conformément aux dispositions de l'article 8 du R.G.C.C., les disponibilités budgétaires sont affectées à la constitution de provisions pour risques et charges (et/ou de fonds de réserve).
- 3.1.5.2. Bien qu'ils soient tous deux repris sous le vocable de « Prélèvements », il faut distinguer les provisions pour risques et charges des fonds de réserve.  
Contrairement aux fonds de réserve, qui sont définis et décrits au point 3.1.7. ci-après, les provisions sont gérées au niveau de chaque fonction budgétaire et sont totalisées dans le tableau récapitulatif des dépenses de la même manière que les catégories économiques « Personnel », « Fonctionnement », « Transferts » et « Dette ».
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 7, page 59).
- 3.1.5.4. Contrairement à 2006, aucune nouvelle provision n'est constituée en 2007 (voir commentaire, point 4.4, dernier alinéa, page 45).

### 3.1.6. La Police

Le tableau ci-après présente l'évolution de la fonction 330 et reprend dès lors les différentes catégories économiques de dépenses ordinaires :

Tableau comparatif	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffres absolus	850.249	1.003.744	857.947	887.134	928.287	928.287	871.087
Chiffres relatifs (ex. propre)	6,37 %	6,57 %	5,34 %	5,37 %	5,48 %	5,26 %	4,80 %
Dépenses/Habitant	71,67	84,93	72,26	74,42	77,18	77,11	71,65
Différence par rapport ex. -1	+ 7,70 %	+ 18,05 %	- 14,53 %	+ 3,40 %	+ 4,80 %	+ 0,00 %	- 6,16 %

Le budget communal consacré à la Police diminue à 871.087 EUR en fonction de la diminution de la dotation à verser à la zone de police (voir annexe n°14, page 103).

La comparaison avec les autres communes est délicate étant donné la disparité des situations (zones pluri- ou mono-communales, ...). On peut seulement indiquer que la dotation à la zone de police représentait en 2006, 67 EUR par habitant dans

les communes du même cluster et 89 EUR par habitant dans les communes wallonnes (contre 77 EUR par habitant à Rochefort en 2006).

### **3.1.7. Les prélèvements pour les fonds de réserve**

3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 13 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif (page 78), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils influent sur le résultat général du budget.

3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 7, page 59).

3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercice	Montant	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %

3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :

- \* le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 3 à 9 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de *81.060,41 EUR*,
- \* un fonds ordinaire affecté à l'économie (*9.750 EUR*).

Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (page 16).

### **3.1.8. Les exercices antérieurs**

Avant le détail des articles de l'exercice propre (page 11 du budget relatif au service ordinaire), sont inscrits différents crédits rattachés aux « Exercices antérieurs ».

Ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

*En 2007*, différents crédits, qui ne représentent que *0,18 % du budget global de l'exercice (32.445,87 EUR)*, permettront de faire face à des suppléments de dépenses concernant une vingtaine d'articles.

### **3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires**

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE (voir « Le Profil financier individuel de Rochefort », *op. cit.*).

Le tableau de la page 21 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.

Le tableau et le graphique en page 22 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2000 et 2007.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique (point 3.1. ci-avant).

Relevons seulement les quelques indications suivantes :

- 3.2.1. Certains groupes fonctionnels progressent constamment (Administration générale) ou amorcent voire confirment une remontée après une phase de contraction : Communication (voirie/cours d'eau) ; Economie/Agriculture/Sylviculture/Eau ; Aide sociale/Soins de santé  
A l'inverse, pour d'autres, 2007 constitue un coup d'arrêt (Incendie ; Enseignement ; ) voire une nouvelle régression (Police/Justice ; Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque ; Salubrité publique/Urbanisme/Logement).
- 3.2.2. Rochefort se distingue des communes du même cluster socio-économique (base: chiffres 2006) :
  - . par l'importance des fonctions suivantes : Police/Justice mais surtout Economie/Agriculture/Sylviculture/Eau, Enseignement et Culture/Sports/Loisirs/Bibliothèque ;
  - . par le poids moindre du groupe fonctionnel suivant : Communication (voirie/cours d'eau).



### 3.3. Le total des dépenses ordinaires

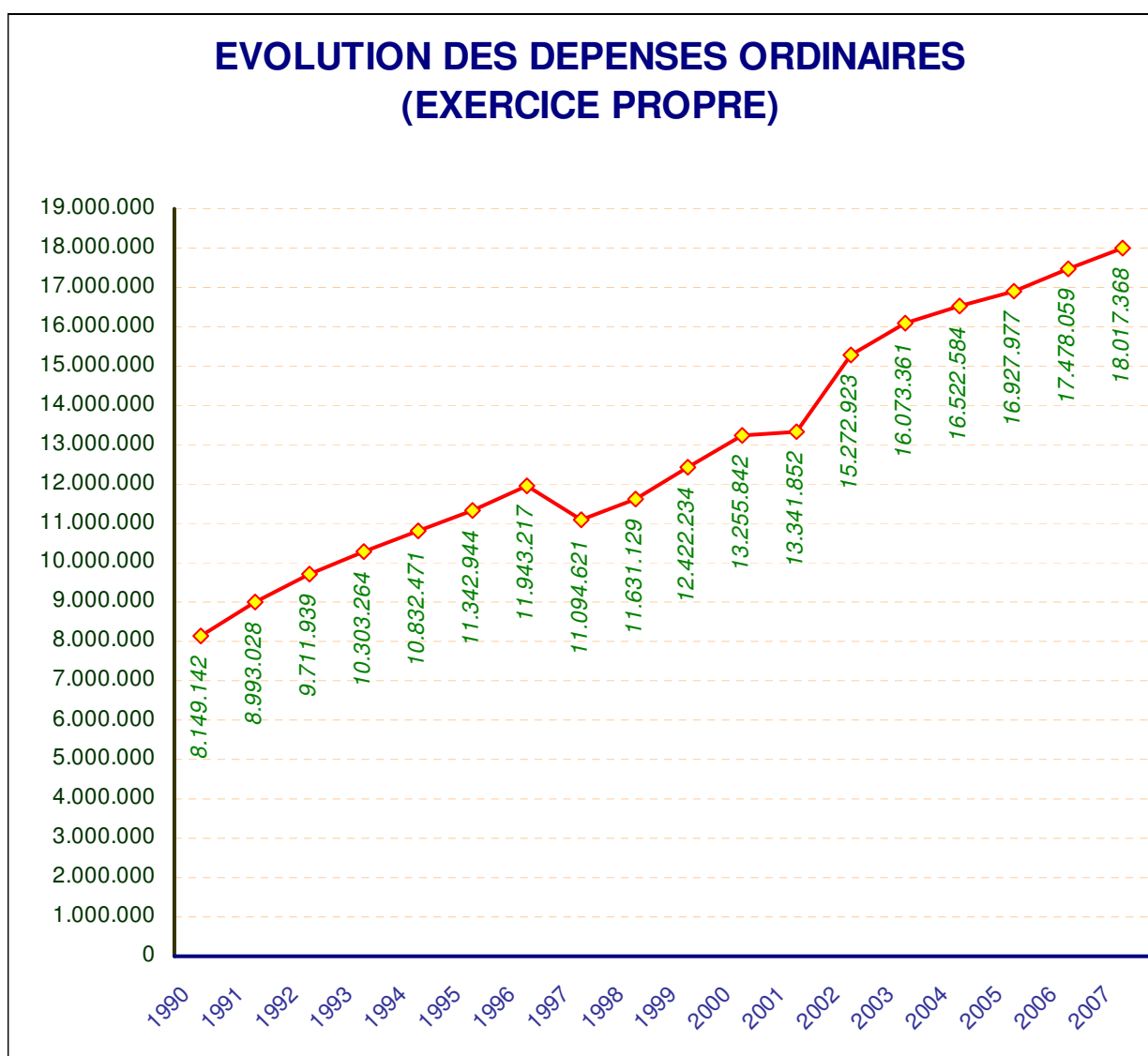
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre), qui atteignent le montant de 18.017.368,34 EUR en 2007 (1.481,94 EUR par habitant).

Celles-ci se situent à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes (chiffres 2006) :

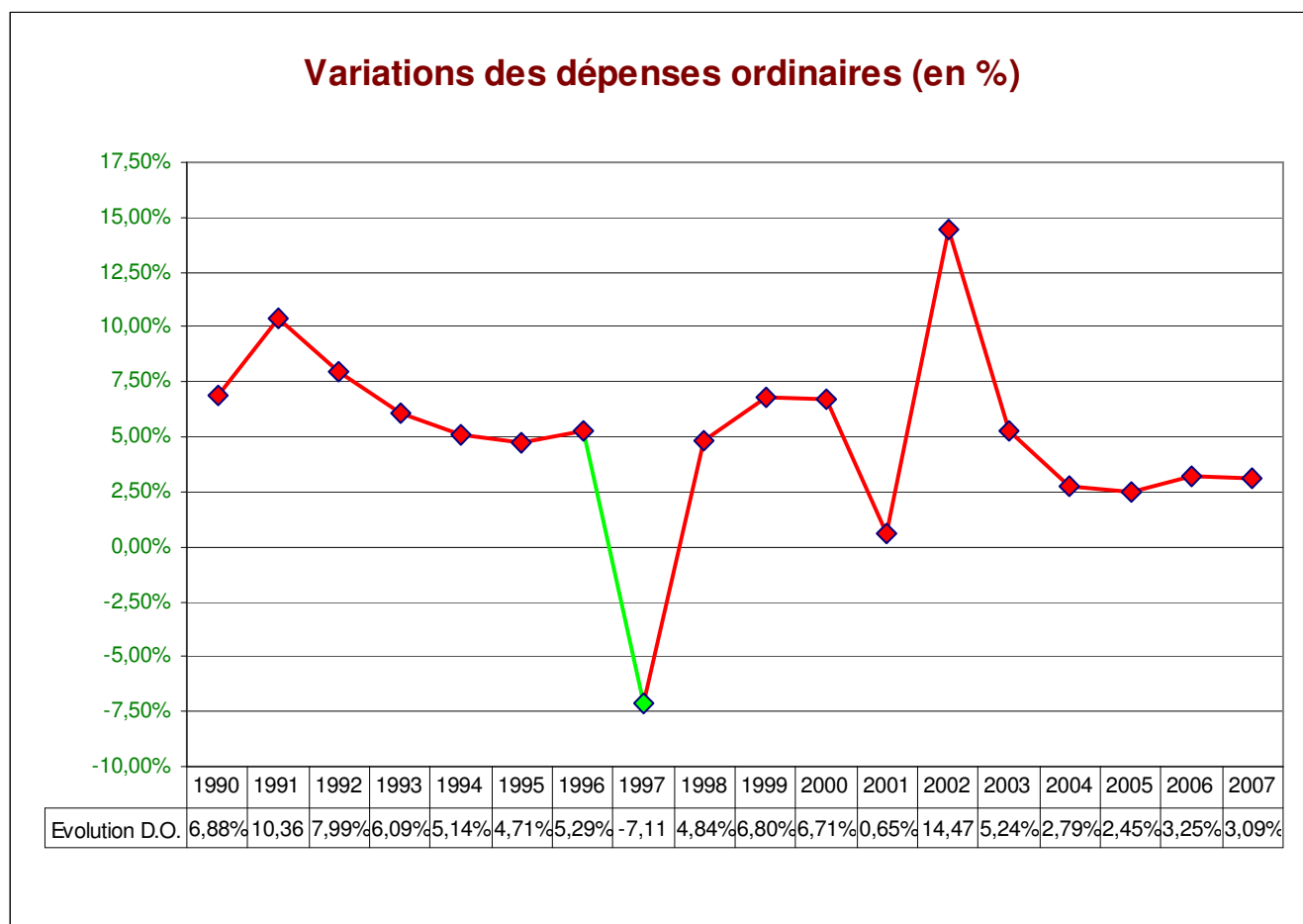
- Rochefort : 1.452 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.240 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.161 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A l'exception du budget de l'exercice 1997, les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse (*en 2007 : 3,09 %*). Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La moyenne des augmentations est de 4,98 % .

A titre de comparaison<sup>(1)(2)</sup>, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance :

- de 5,2 % entre 2000 et 2001
- de 5,4 % entre 2001 et 2002
- de 3 % entre 2002 et 2003
- de 4,5 % entre 2003 et 2004
- de 1,9 % entre 2004 et 2005
- et de 2,2 % entre 2005 et 2006 (estimation).

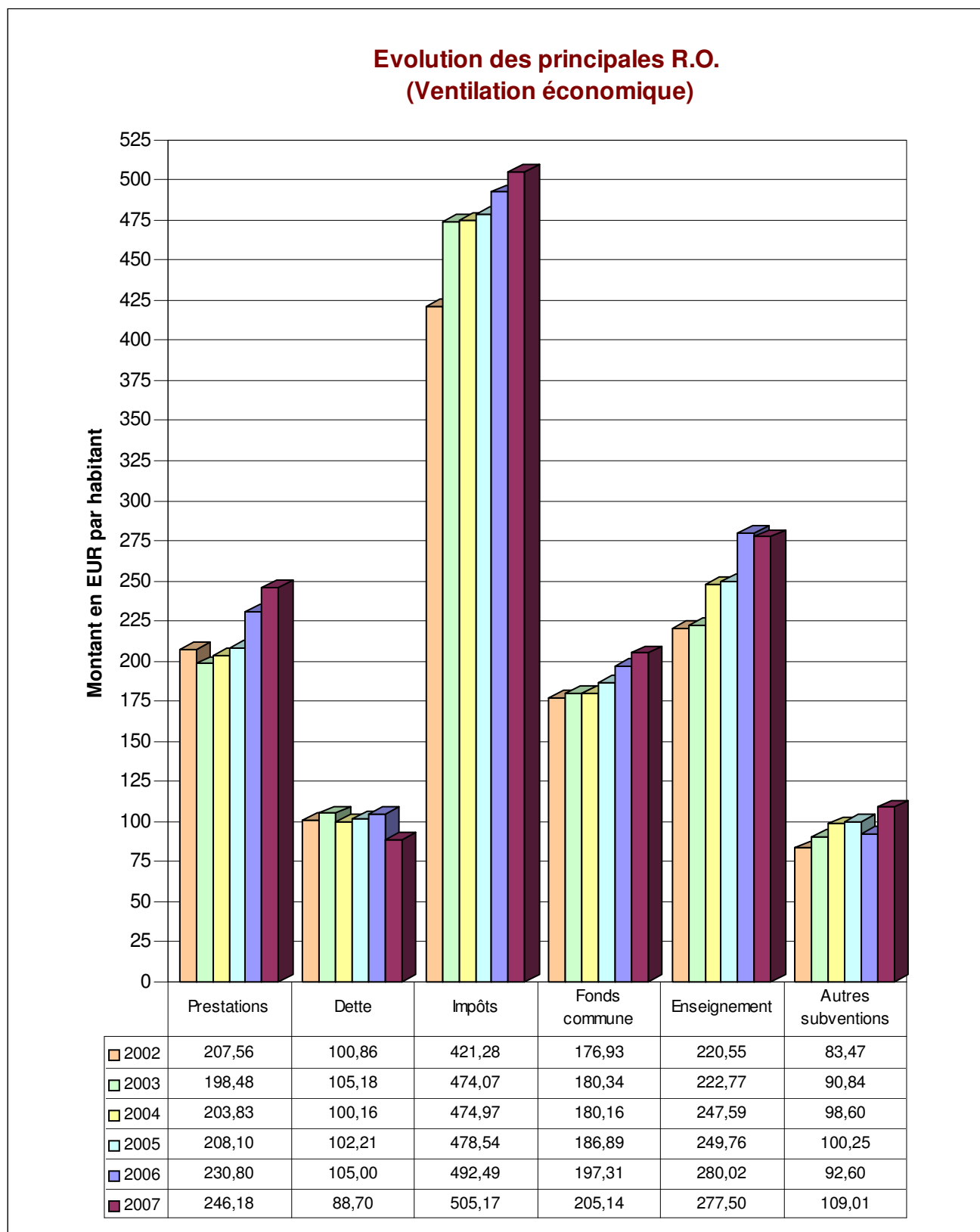
Durant cette période, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève donc en moyenne à 3,6 % par an.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

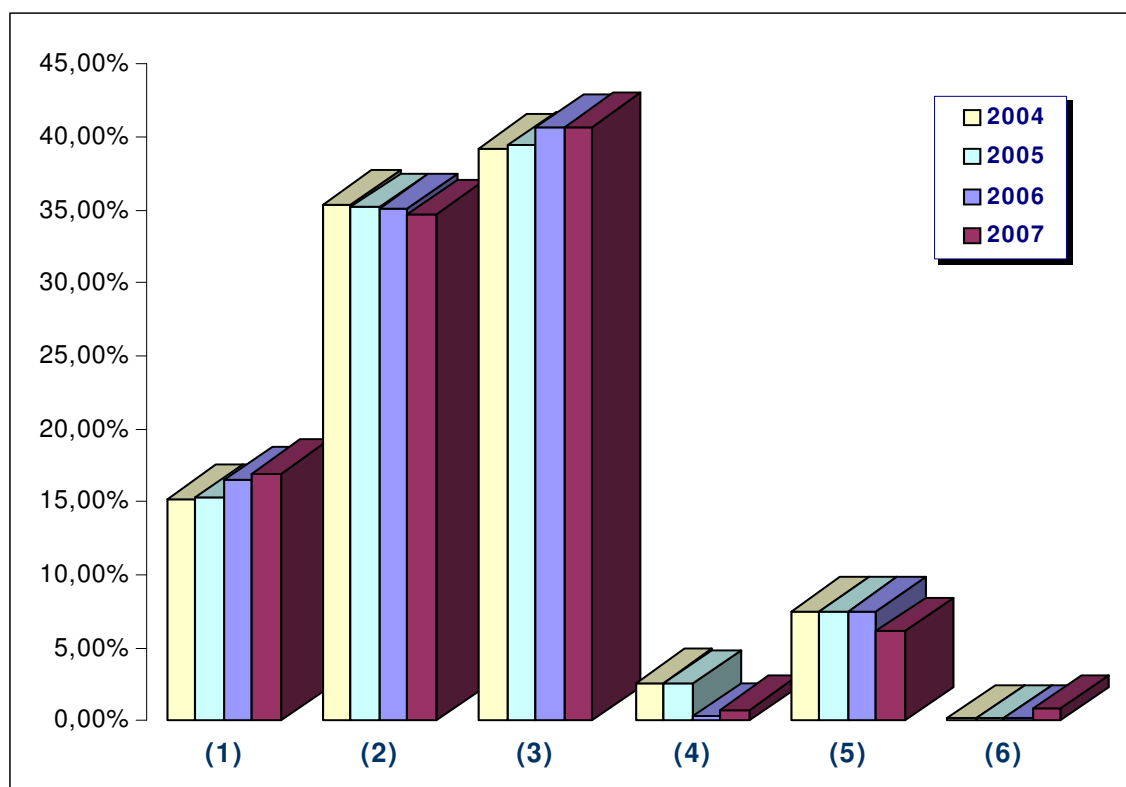
<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales – Juin 2006 », p. 15, Dexia Banque, Direction Research.

#### 4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

##### Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre				Par rapport au budget global			
	2004	2005	2006	2007	2004	2005	2006	2007
<b>Prestations</b>	15,19%	15,29%	16,44%	16,93%	13,50%	13,12%	14,66%	15,33%
<b>Transferts</b>	77,24%	77,10%	75,98%	76,19%	68,62%	66,16%	67,76%	69,00%
*Impôts	35,40%	35,16%	35,09%	34,75%	31,45%	30,18%	31,29%	31,47%
~ IPP	12,53%	12,25%	12,22%	11,79%	11,13%	10,51%	10,89%	10,68%
~ PI	14,50%	14,27%	14,41%	14,63%	12,88%	12,25%	12,85%	13,25%
~ Autres impôts	8,37%	8,64%	8,47%	8,33%	7,44%	7,42%	7,55%	7,54%
*Subventions	39,23%	39,45%	40,60%	40,70%	34,85%	33,86%	36,21%	36,85%
~ Fonds communes	13,43%	13,73%	14,06%	14,11%	11,93%	11,78%	12,54%	12,78%
~ Enseignement	18,45%	18,35%	19,95%	19,09%	16,40%	15,75%	17,79%	17,29%
~ Autres subventions	7,35%	7,37%	6,60%	7,50%	6,53%	6,32%	5,88%	6,79%
*Dettes "Part Etat"	2,61%	2,48%	0,29%	0,75%	2,32%	2,13%	0,26%	0,68%
<b>Dettes</b>	7,47%	7,51%	7,48%	6,10%	6,63%	6,45%	6,67%	5,53%
*Bénéfices électricité	6,41%	6,44%	5,90%	5,07%	5,69%	5,53%	5,26%	4,59%
*Dividendes (hors élec.)	1,02%	1,04%	1,08%	0,94%	0,91%	0,90%	0,96%	0,85%
<b>Prélèvements</b>	0,10%	0,10%	0,10%	0,77%	0,09%	0,09%	0,09%	0,70%
<b>Total exercice propre</b>	100%	100%	100%	100%				
<b>Exercices antérieurs</b>					11,13%	13,77%	10,69%	9,42%
<b>Prélèvements</b>					0,03%	0,42%	0,13%	0,03%
<b>Total général</b>					100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS  
 (2) Impôts  
 (3) Subventions  
 (4) Dette "part Etat"

(5) DETTE  
 (6) PRELEVEMENTS

} = TRANSFERTS

<b>RECETTES PAR HABITANT</b>	<b>ROCHEFORT</b>					<b>CLUSTER</b>				<b>REGION WALLONNE</b>			
<b>Ventilation économique (a)</b>	2003	2004	2005	2006	2007 (b)	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
Prestations	198,48	203,83	208,10	230,80	246,18	163	153	159	172	55	59	61	67
Transferts	1.004,09	1.036,28	1.049,24	1.066,43	1.107,66	902	954	979	999	925	961	987	1015
- Impôts totaux (c)	474,07	474,97	478,54	492,49	505,17	438	455	463	468	469	489	496	502
- Impôts hors Belgacom (c)	444,70	445,25	448,47	461,61	473,76								
. Impôt personnes physiques	162,95	168,10	166,70	171,46	171,43	145	157	158	160	178	190	191	193
. Précompte immobilier (c)	197,18	194,57	194,20	202,20	212,68	171	172	173	177	181	188	191	194
. P.I. hors Belgacom (c)	167,81	164,85	164,13	171,32	212,68								
. Autres impôts	113,95	112,30	117,64	118,82	121,06	122	127	132	131	110	111	114	115
- Fonds	180,34	180,16	186,89	197,31	205,14	215	226	238	246	190	195	202	217
Recettes de dette	105,18	100,16	102,21	105,00	88,70	46	45	54	52	64	63	67	73
Prélèvements	1,39	1,39	1,37	1,37	11,23								
<b>Total des R.O. (exercice propre)</b>	1.309,15	1.341,66	1.360,92	1.403,60	1.453,77	1111	1152	1192	1223	1044	1083	1115	1155

(a) Source : "Rocheft, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheft et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.10.2006, à savoir 12.158 habitants (Source : Registre national).

(c) La recette liée à la perception du précompte immobilier sur les biens BELGACOM est intégrée à partir de l'exercice 2003 (voir point 4.1.2.2., page 39).

## 4.1. Les transferts

### 4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent 3/4 des recettes de l'exercice propre (76,19 % en 2007).

Ils augmentent chaque année comme le montrent les tableaux des pages précédentes, passant de 1.004 EUR/habitant en 2003 à 1.066 EUR en 2006 puis 1.108 EUR en 2007 (999 EUR pour les communes du même cluster, en 2006).

### 4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 34,75 % des recettes de l'exercice propre 2007 (contre 35,09 % en 2006), soit en chiffres absolus 6.151.802,31 EUR en 2007 (5.928.572,38 EUR en 2006).

Contrairement à la majorité des communes (cluster : 38,84%), la fiscalité ne constitue pas la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort		Cluster	Région
	Total	dont Belgacom		
1999	342,15		359	394
2000	377,18		377	407
2001	416,07		398	435
2002	421,28		422	454
2003	474,07	29,37	438	469
2004	474,97	29,72	455	489
2005	478,54	30,07	463	496
2006	492,49	30,88	468	502
2007	505,17	31,41	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2007 en ce domaine ? :

#### 1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,18

Depuis l'exercice d'imposition 2003 (enrôlement 2004), la suppression de l'exemption dont bénéficiait la SA BELGACOM de tout impôt ou taxe au profit des communes engendre une recette annuelle supplémentaire qui peut être estimée à 381.838,93 EUR (base : exercice d'imposition 2006).

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente parce que la base taxable augmente constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 5.963.503 en 2006 contre 5.836.400 en 2005, 5.750.355 en 2004 et 5.662.424 en 2003) (taux maximum autorisé : 2.600).

Cette progression reste intéressante étant donné que la Région wallonne a effectivement compensé les effets de la réforme fiscale décidée en 2003<sup>(1)</sup> (voir dernier alinéa du point 4.1.3.1 ci-après relatif aux fonds, page 41).

Comparativement (chiffres budgétaires 2006), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.524 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.433. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 7,78 à Rochefort
- 7,02 dans le cluster
- 7,98 en Région wallonne.

## 2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en %	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	<i>chiffre non connu</i>

\* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

L'impact négatif de la réforme fiscale fédérale sur l'I.P.P. dont le plein effet s'est fait sentir en 2006 plombe fortement le produit de cette recette communale. Vu « la perte de produit fiscal attendu », les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Pour rappel, le taux à Rochefort est de 7,80 %.

<sup>(1)</sup> Remplacement des réductions proportionnelles (10 ou 20 %) du P.I. pour personnes à charge, par des déductions forfaitaires (125 ou 250 EUR). Relèvement du seuil d'exonération au P.I. pour le matériel et outillage de 159 EUR à 795 EUR. Gel de l'indexation du revenu (à l'index relatif à l'année 2002).

A titre de comparaison, on indiquera que :

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 7,78 % et celui des communes wallonnes de 7,53% (budget 2006).
- . le produit de cette importante taxe est de 171,43 EUR par habitant à Rochefort (en 2006, 171,46 EUR à Rochefort, 160 EUR au niveau du cluster et 194 EUR en Région wallonne).

### 3) La fiscalité communale propre :

Est instaurée une taxe communale sur le stationnement à un endroit où l'usage régulier du disque de stationnement est imposé (« zone bleue »).

En outre, en ce début de législature, l'ensemble des règlements fiscaux est renouvelé, moyennant quelques modifications techniques. Les taux demeurent généralement inchangés hormis le tarif de l'eau (dont la recette est reprise en « Prestations » - voir point 4.2., page 43) mais uniquement en ce qui concerne le coût-vérité assainissement dont le montant est déterminé par la S.P.G.E.

#### 4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures continuent de s'accroître puisqu'elles passent de 6.860.764,10 EUR en 2006 à 7.193.283,01 EUR en 2007.

Spécificité rochefortoise, elles restent l'élément le plus significatif des recettes ordinaires (40,70 % à l'exercice propre). Cette situation présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales. Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifique sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

#### 4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Evolution en % par rapport au total des R.O. (exercice propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,14	+ 5,01%	14,11%

Cette forme traditionnellement importante de ressources est en progression ininterrompue mais reste cependant à un niveau nettement trop bas.



Avec 14,11 % du total des R.O. (exercice propre), on est revenu pratiquement à la situation de 2002.

Rochefort reçoit une quote-part inférieure à celle des autres communes du même cluster et à celle des autres communes wallonnes (voir tableau, page 37 - Exemple, en 2006, 246 EUR/habitant pour le cluster et 217 EUR/habitant pour la Région wallonne).

L'U.V.C.W. revendique « Plus qu'un pacte fiscal ... un **pacte de stabilité financière** en refinançant le Fonds des communes (objectif : atteindre 25 % des recettes ordinaires) et en assurant la neutralité budgétaire de tous transferts de compétences, missions et charges nouvelles, réformes fédérales ou régionales. »<sup>(1)</sup>

« L'Union entrevoit que ce refinancement pourrait passer par l'utilisation conjointe de trois outils.

- une première *majoration unique* des montants alloués au Fonds des communes qui permettrait, à tout le moins, de retrouver aujourd'hui des moyens équivalents au quart des recettes en lieu et place du cinquième actuellement. [...]

- une *progression "naturelle"* du fonds *suffisante et garantie*. [...]

- une *application plus stricte du principe du "décideur-payeur"*, [...]<sup>(2)</sup>

A noter que la rubrique « Fonds » intègre l'aide octroyée par la Région Wallonne dans le cadre de l'Axe 1 du « Plan Tonus communal ». Une inscription de 130.390,74 EUR est autorisée en 2007 pour les tranches « revenu moyen par habitant » et « intervention forfaitaire de € 100.000 par commune ». Par contre, la tranche « compensation de la perte dans la dotation principale » ne pourra être inscrite, le cas échéant, qu'en cours d'exercice, vu son caractère imprévisible.

Comme pour 2005 et 2006, le Gouvernement wallon compensera les effets négatifs de la réforme fiscale wallonne sur les communes (voir 4.1.2.2, 1°, page 39) (118.818,68 EUR en 2007).

#### 4.1.3.2. Les subsidiations d'enseignement

Le traitement du personnel enseignant subventionné est intégralement reporté en recettes ordinaires (recettes = dépenses : 3.041.627,50 EUR).

En outre, sont enregistrés les subsides de fonctionnement de l'enseignement fondamental (total : 315.118 EUR), qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.

<sup>(1)</sup> Conclusion finale de l'étude réalisée par l'U.V.C.W., publiée dans le Mouvement communal, 8-9/2005, pp.338-359 sous le titre « La fiscalité locale en Wallonie : pour un pacte de stabilité financière » et également téléchargeable à l'adresse [http://www.uvcw.be/no\\_index/fiscalite-locale.pdf](http://www.uvcw.be/no_index/fiscalite-locale.pdf).

<sup>(2)</sup> « Financement des communes et développement territorial durable en Région wallonne: quelles contraintes pour les communes? », article d'Olivier Dubois, Conseiller à l'U.V.C.W. (Août 2006), consultable à l'adresse <http://www.uvcw.be/articles/3,13,2,0,1634.htm>

#### 4.1.3.3. Les « autres subventions »

Après la brusque chute enregistrée en 2006, la progression de cette sous-catégorie reprend pour parvenir à un niveau jamais atteint : 1.205.677,22 EUR en 2005, 1.114.756,07 EUR en 2006 et 1.325.336,08 EUR en 2007.

Cette brusque accélération s'explique par les nouveautés suivantes par rapport au budget initial 2006 :

- la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (30.983,68 EUR en 2007 ; rien au budget initial 2006 mais 32.234,16 EUR en MB1/2006)
- les contributions de la Région wallonne et du Forem pour le projet « Wallo'net » (79.149,84 EUR en 2007 ; 0 EUR au budget initial 2006 mais 36.958 EUR en MB3/2006).

Outre ces recettes, les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, ADL, Plan de Prévention de Proximité, Plan Drogue, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, ...), pour un montant total de 832.291,41 EUR dont 566.526,39 EUR pour les 212 points APE (182 Ville + 27 cédés par le CPAS + 3 ex-IDEG)
- . les subventions de fonctionnement du Forum (22.146 EUR) et de la Région wallonne pour le Plan de Prévention de Proximité (23.100 EUR)
- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (124.265,32 EUR)
- . la retenue-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins (16.109 EUR)
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas (25.000 EUR)
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale (26.214,75 EUR) et pour l'accueil extrascolaire (18.266 EUR + 15.000 EUR de l'ONE pour les frais de fonctionnement)
- . l'intervention du Forem (2.000 EUR) et de la commune de Houyet (3.766,25 EUR) dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances (39.000 EUR).

#### 4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2007 à un montant total de 164.843,10 EUR :

- 131.825,64 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2, page 24, pour ce poste

inscrit en dépenses/recettes) dont, pour la première fois, le remboursement par la Région wallonne de l'emprunt C.R.A.C. n°1838 contracté pour le subventionnement de la maison de repos (fonction 834 - 104.606,25 EUR pour les intérêts 2007 – Charge totale à partir de 2008).

- 33.017,46 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 12 des Annexes).

#### **4.2. Les prestations**

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Au fil des ans, leur progression est quasi constante. La croissance du montant total des prestations *en 2007 (2.993.047,09 EUR soit 246,18 EUR/habitant contre 2.778.317,25 EUR soit 230,80 EUR/habitant en 2006)* résulte pour l'essentiel de l'augmentation :

- du produit escompté des ventes de bois (en 2007, 300.000 EUR au lieu de 200.000 EUR au budget initial 2006)
- de l'un des deux éléments constitutifs du prix de l'eau (+ 73.910 EUR), à savoir le coût-vérité de l'assainissement (C.V.A.) de 0,625 EUR/m<sup>3</sup> à 0,795 EUR/m<sup>3</sup> ; un changement à signaler : pour la facilité de l'enregistrement comptable, le produit des ventes d'eau et la location des compteurs sont désormais regroupés sur un même article.

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ... (727.350 EUR)
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ... (1.503.210 EUR)
- la redevance versée par le concessionnaire de l'abattoir communal de Rochefort (241.476,10 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse (32.000 EUR) et sur le complexe loué à La Poste (37.750 EUR)
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables (34.500 EUR)
- la contribution au Fonds social de l'eau (6.250 EUR)
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vesty (8.000 EUR à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure (6.000 EUR)
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à l'asbl Grotte de Lorette-Rochefort (6.197,34 EUR), au Tennis Club de Jemelle (15.000 EUR), au Tennis Club de Han-sur-Lesse (5.887,47 EUR) et à la « Pelote Jemelloise » (1.610 EUR) ainsi que l'intervention du P.O. des « Ecoles libres de Jemelle et de Rochefort » dans le financement de la quote-part non subventionnée de la nouvelle salle à ériger, rue de la Passerelle à Rochefort (756,18 EUR).

### 4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire se monte à 1.078.435,78 EUR (6,10 % de l'exercice propre – 88,70 EUR par habitant).

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

#### 4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

2007 constitue une année charnière dans la mesure où la Ville ne bénéficie plus, pour l'essentiel, des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) :

- la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement, et ce à 100 % jusqu'au 31.12.2006, n'est plus que de 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2007, cette rémunération a donc été budgétisée au montant de 37.337,55 EUR contre 47.264,64 EUR en 2006 ;
- l'apport de la clientèle RER à Electrabel a été totalement rémunéré (105.803,26 EUR versés annuellement de 2002 à 2006 inclus) ;
- depuis le 01.01.2007, Electrabel ne prend plus en charge les frais de personnel et d'exploitation de la RER, ce qui implique que le budget de celle-ci ne permet plus le versement d'un bénéfice à la Ville (recette en moins) mais à l'inverse nécessite le financement de la perte (voir annexe n°13 du budget, p.101) ;
- rappelons également que, depuis 2003, la RER ne rembourse plus à la Ville les charges des emprunts contractés en son nom. Ceux-ci ont alors été intégrés dans la dette « Part communale » brute (en 2007 : 219.990,79 EUR) (voir point 3.1.2.7 ci-avant, pp. 25-26).

Les recettes récurrentes se répartissent comme suit :

- les dividendes versées par IDEFIN, soit un montant total estimé à 611.909 EUR (2006 : 605.092,38 EUR) ;
- la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEG : 236.297 EUR (2006 : 225.470,74 EUR).

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit :

- en chiffres absolus : 895.543,55 EUR en 2007 contre 997.503,08 EUR en 2006, 1.053.815,87 EUR en 2005, 1.024.636,48 EUR en 2004 et 1.085.389,26 EUR en 2003
- en chiffres relatifs :
  - . par rapport à l'exercice propre : 5,07 % contre 5,90% en 2006, 6,44% en 2005, 6,41 % en 2004 et 6,98 % en 2003
  - . par rapport au budget global : 4,59 % en 2007 contre 5,26% en 2006, 5,53% en 2005, 5,69 % en 2004 et 6,08 % en 2003.

Ces recettes liées au secteur électrique sont loin d'être négligeables alors que des changements fondamentaux en ce domaine sont encore prévisibles.

#### 4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville reçoit des dividendes annuels du Holding Communal (Dexia Banque S.A.), de la Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) et de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant total de *166.362,23 EUR* (182.005,52 EUR en 2006, 170.798,34 en 2005, 162.990,53 EUR en 2004 et 156.149,75 EUR en 2003).

#### 4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

Les intérêts créditeurs pour 2007 se chiffrent à *16.500 EUR*.

### **4.4. Les prélèvements**

La provision de 16.509,21 EUR, constituée en 1999 et provenant de la vente des bois au Parc d'Activités Economiques (extension Nord), est disponible pour une opération spéciale de boisement forestier de parcelles impropres à l'agriculture.

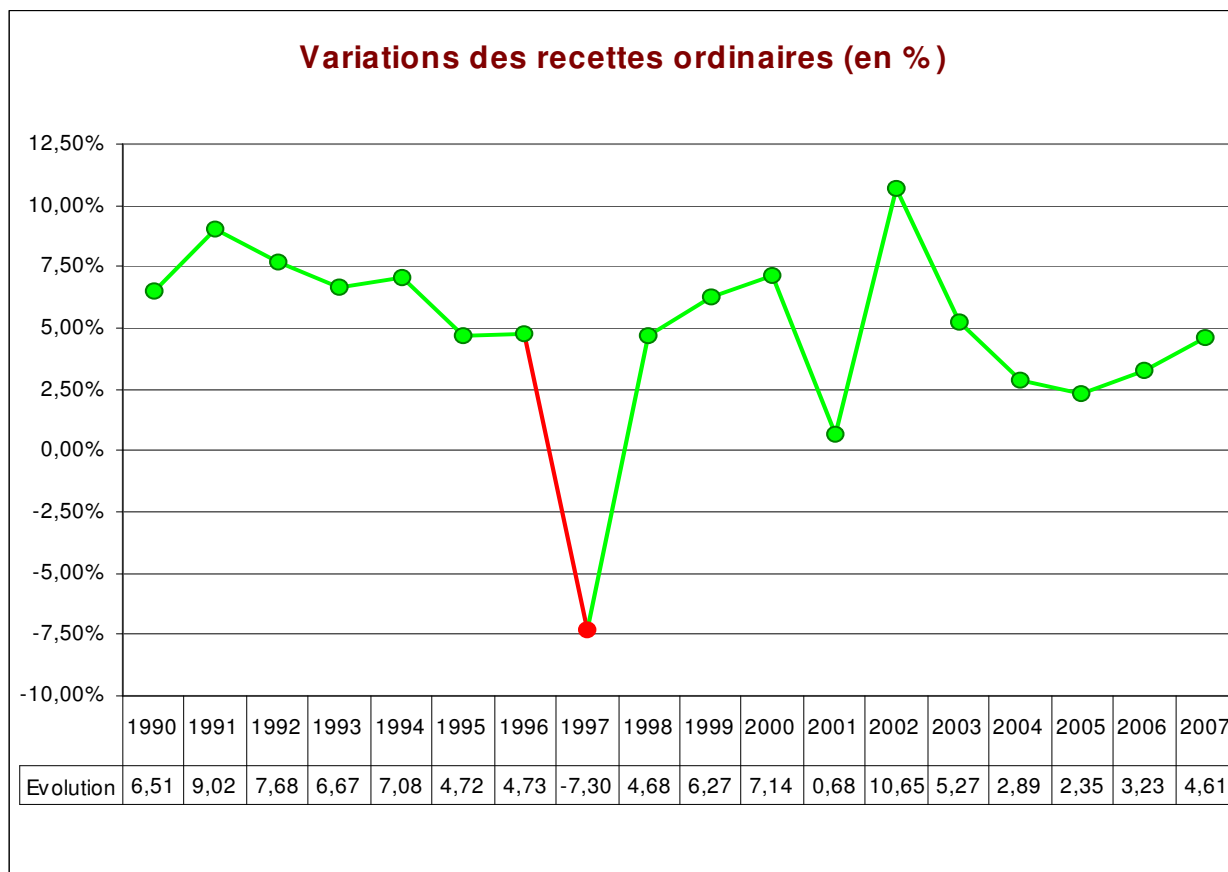
De même, la provision de 20.000 EUR constituée en 2006 par voie de modification budgétaire pour les travaux forestiers permettra d'en financer la quote-part non subsidiée.

La provision de 100.000 EUR, également constituée en 2006 par voie de M.B., sera utilisée pour amortir l'impact de la reprise des charges du personnel RER.

Puisque aucune nouvelle provision n'est constituée en 2007, le recours à ce mode de financement ne sera plus possible en 2008. Cela représentera une recette totale en moins de 136.509,21 EUR par rapport à 2007.

#### 4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 34), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2007 (4,61 %) est :

- supérieur à celui des 3 exercices précédents
- inférieur à la moyenne de la période considérée (4,83 %)
- supérieur à celui du total des dépenses ordinaires (3,09 %).

A titre de comparaison<sup>(1) (2)</sup>, les recettes des communes wallonnes ont crû :

- de 2,29 % entre 2000 et 2001
- de 4,1 % entre 2001 et 2002
- de 4,7 % entre 2002 et 2003
- de 5,6 % entre 2003 et 2004
- de 1,8 % entre 2004 et 2005
- de 2,2 % entre 2005 et 2006 (estimation).

Le taux de croissance annuel moyen des communes wallonnes s'élève à 3,6 % entre 2000 et 2006.

<sup>(1)</sup> Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

<sup>(2)</sup> Source : « Finances locales – Juin 2006 », p3, Dexia Banque, Direction Research.

## 5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

**5.1.** Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

**5.2.** Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

**5.3.** Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

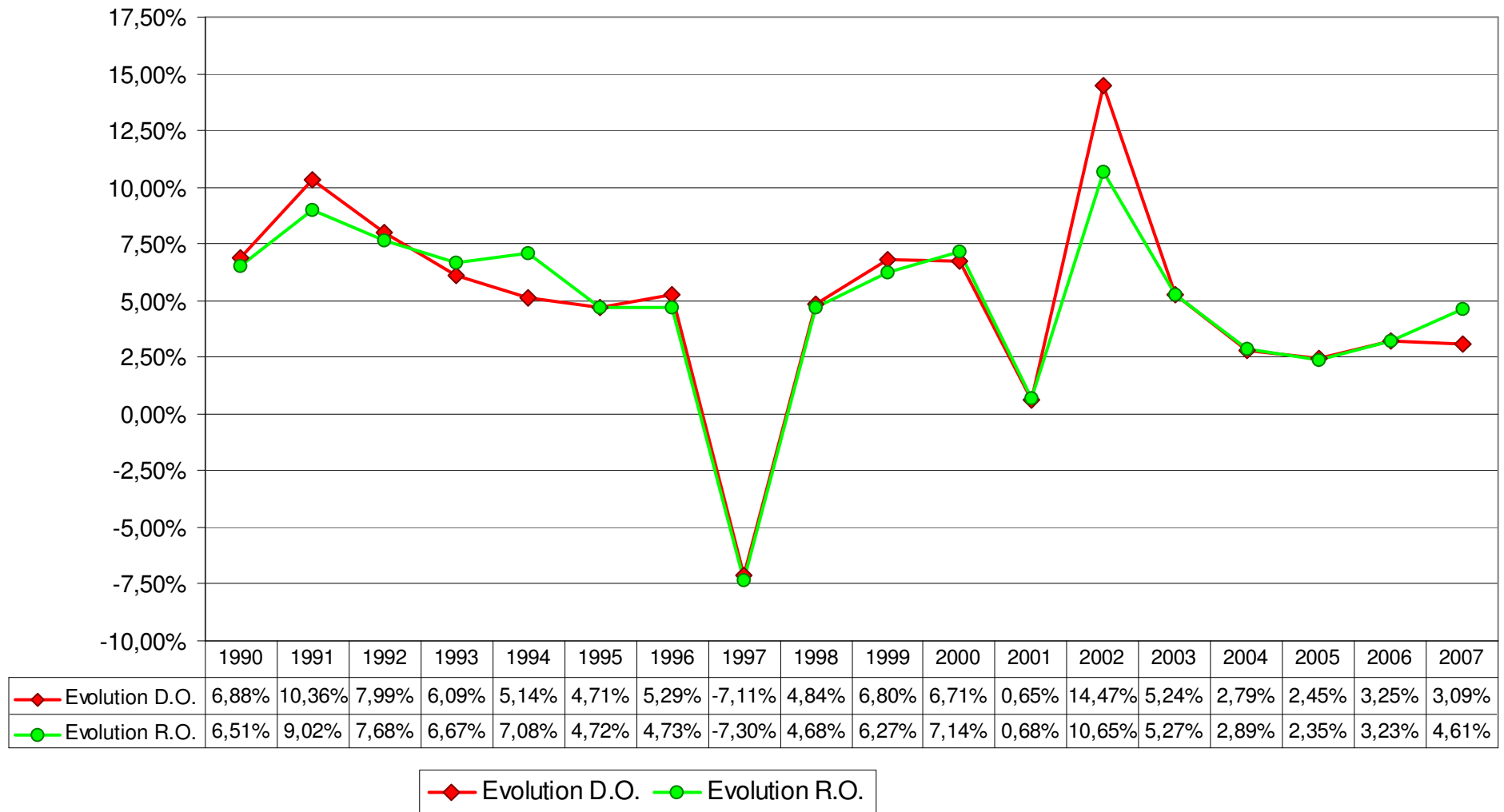
- Fonction 124 : Patrimoine privé  
Solde net : -100.625,22 (-86.287,56 EUR en 2006, -108.010,00 EUR en 2005, -98.726,11 EUR en 2004 et -145.154,17 EUR en 2003).  
Les dépenses consacrées au patrimoine privé communal (donc hors Hôtel de Ville, STC, cultes, culture, ...) sont supérieures aux recettes de la fonction.
- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)  
Solde net : -541.998,57 EUR (-553.622,54 EUR en 2006, -427.992,14 EUR en 2005, -476.273,32 EUR en 2004 et -471.561,48 EUR en 2003).  
Le coût net de ce service se stabilise après la forte augmentation de 2006)
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire  
Solde net : -621.656,48 EUR (-570.937,22 EUR en 2006, -560.511,26 EUR en 2005, - 552.613,75 EUR en 2004 et -577.117,11 EUR en 2003).  
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement.
- Fonction 874 : Distribution d'eau  
Solde net : +237.603,09 EUR (+220.549,91 EUR en 2006, +137.713,53 EUR en 2005, + 151.579,57 EUR en 2004 et + 192.863,76 EUR en 2003).  
Afin d'apprécier le coût réel du service, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. A partir de 2007, le coût-vérité doit être déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne.

**5.4.** A la page 49, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	1.600,00	0,13	0,01%	62.483,68	5,14	0,35%	60.883,68
Dettes générales	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	2.494.086,55	205,14	14,11%	2.494.086,55
Impôts et redevances	20.500,00	1,69	0,11%	6.141.802,31	505,17	34,75%	6.121.302,31
Assurances	69.605,00	5,73	0,39%	38.000,00	3,13	0,21%	-31.605,00
Administration générale	2.201.201,50	181,05	12,22%	137.156,39	11,28	0,78%	-2.064.045,11
Patrimoine privé	544.988,02	44,83	3,02%	444.362,80	36,55	2,51%	-100.625,22
Services généraux	225.151,12	18,52	1,25%	28.345,00	2,33	0,16%	-196.806,12
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	828.008,21	68,10	4,60%	286.009,64	23,52	1,62%	-541.998,57
Justice, Police	915.840,36	75,33	5,08%	63.026,16	5,18	0,36%	-852.814,20
Communic.-Voie-Cours d'eau	2.513.590,07	206,74	13,95%	397.235,16	32,67	2,25%	-2.116.354,91
Commerce-Industrie	737.229,78	60,64	4,09%	1.119.074,89	92,04	6,33%	381.845,11
Agriculture - Sylviculture	151.498,34	12,46	0,84%	606.009,21	49,84	3,43%	454.510,87
Enseignement gardien et primaire	4.072.696,50	334,98	22,60%	3.451.040,02	283,85	19,53%	-621.656,48
Enseignement secondaire	16.058,31	1,32	0,09%	3.607,21	0,30	0,02%	-12.451,10
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	106.292,46	8,74	0,59%	56.091,75	4,61	0,32%	-50.200,71
Éducation populaire et arts	1.306.245,08	107,44	7,25%	344.736,00	28,35	1,95%	-961.509,08
Cultes	273.967,54	22,53	1,52%	1.484,45	0,12	0,01%	-272.483,09
Sécurité et assistance sociales	1.283.098,49	105,54	7,12%	139.872,25	11,50	0,79%	-1.143.226,24
Aide sociale et familiale	129.896,14	10,68	0,72%	83.797,66	6,89	0,47%	-46.098,48
Emploi	20.296,54	1,67	0,11%	5.766,25	0,47	0,03%	-14.530,29
Institutions de soins	31.373,00	2,58	0,17%	0,00	0,00	0,00%	-31.373,00
Alimentation - Eau	1.424.257,96	117,15	7,90%	1.606.505,02	132,14	9,09%	182.247,06
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	296.832,13	24,41	1,65%	241.476,10	19,86	1,37%	-55.356,03
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.127.425,83	92,73	6,26%	1.365.028,92	112,27	7,72%	237.603,09
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	590.548,22	48,57	3,28%	79.986,64	6,58	0,45%	-510.561,58
Eaux usées	108.023,55	8,88	0,60%	0,00	0,00	0,00%	-108.023,55
Cimetières- Protection environnement	156.715,69	12,89	0,87%	50.927,00	4,19	0,29%	-105.788,69
Logement-Urbanisme	288.686,46	23,74	1,60%	33.500,00	2,76	0,19%	-255.186,46
<b>TOTAUX EXERCICE PROPRE</b>	<b>18.017.368,34</b>	<b>1.481,94</b>	<b>100,00%</b>	<b>17.674.906,04</b>	<b>1.453,77</b>	<b>100,00%</b>	<b>-342.462,30</b>



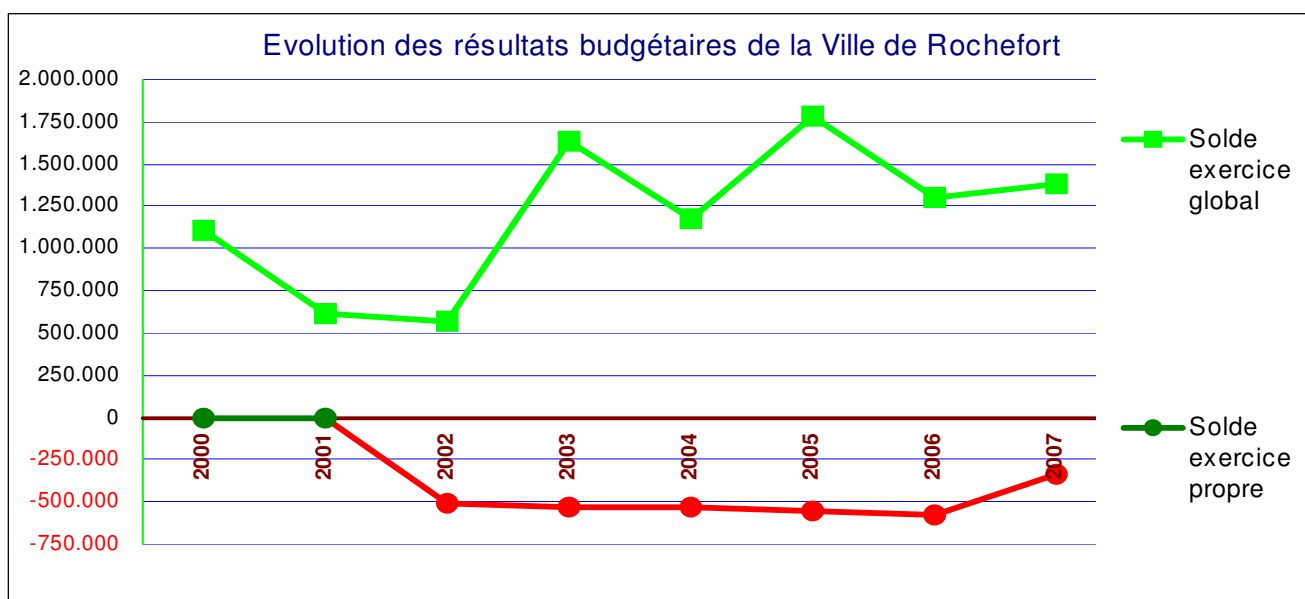
## Evolution D.O./R.O. (Exercice propre)



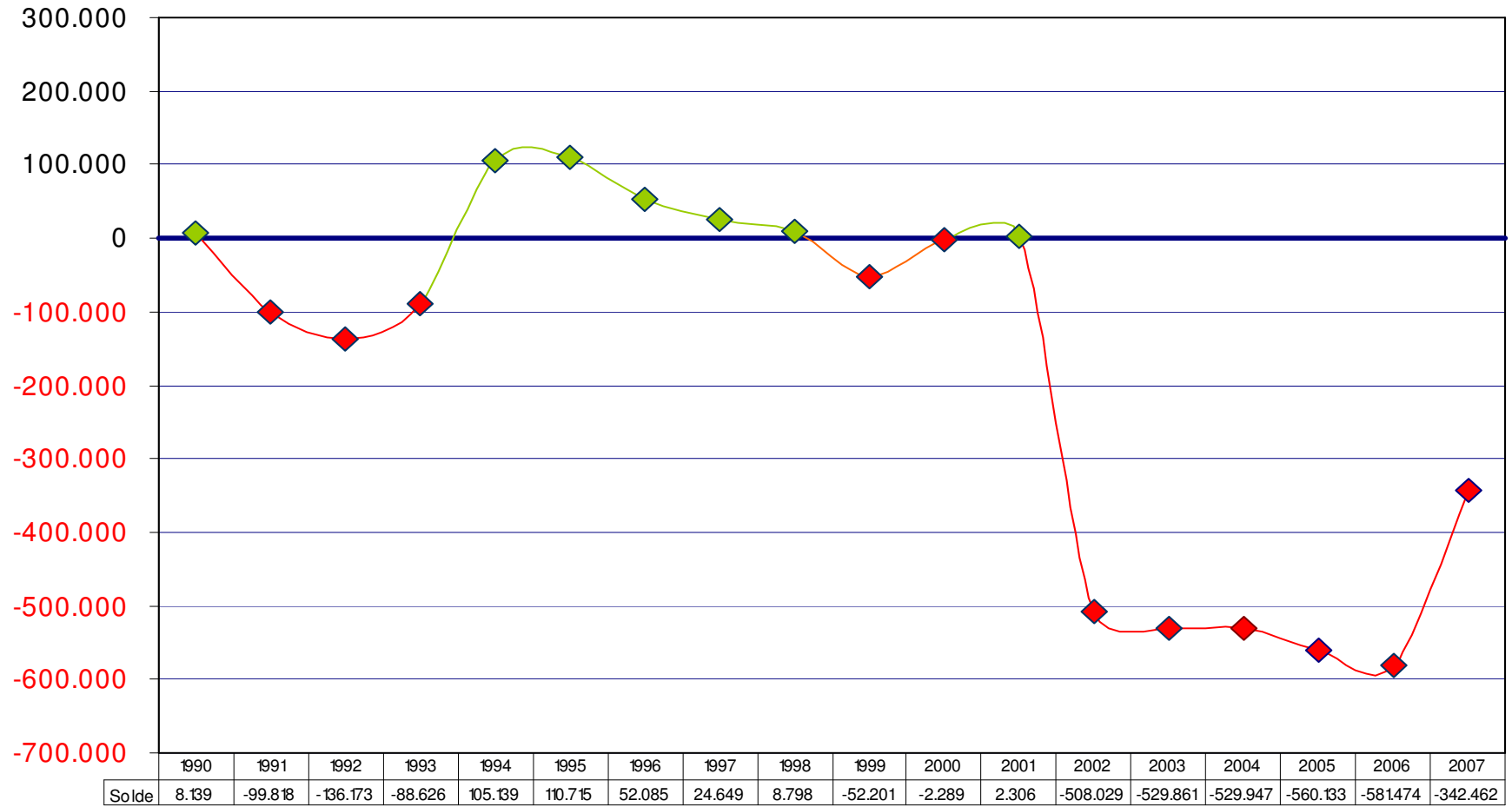
## 6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

- 6.1.** Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années (voir notamment le graphique à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre ne s'accroît pas (342.426,30 EUR, soit 1,9 % des recettes de l'exercice propre). La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (- 342.426,60 EUR) est inférieur à 551.577,39 EUR (= tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2006 (1.654.732,16 EUR, suivant le tableau de synthèse, page 1 du service ordinaire du budget).
- 6.2.** Le solde de l'exercice global s'élève à 1.377.698,99 EUR (boni) (1.304.962 EUR en 2006). Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2006 (+ 1.654.732,16 EUR) sera remplacé par le résultat du compte 2006, par voie de modification budgétaire.
- 6.3.** Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Solde exercice propre</b>								
<b>ROCHEFORT</b>								
- en EUR	-2.289	-2.306	-508.029	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462
- en EUR/habitant	-0,19	-0,19	-42,99	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,17
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	7	-6	-20	-30	-29	-15	-19,00	
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	10	-12	-17	-19	-28	-13	-7,00	
<i>% de communes wallonnes en déficit</i>	25,2 %	56,1 %	47,0 %	43,9 %	29,4 %	35,2 %	33,9 %	
<b>Solde exercice global</b>								
<b>ROCHEFORT</b>								
- en EUR	1.104.006	609.758	570.644	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699
- en EUR/habitant	93,98	51,40	48,29	138,04	98,88	148,16	108,40	113,32
<b>CLUSTER (en EUR/hab.)</b>	69	58	62	63	77	90	75	
<b>REGION (en EUR/hab.)</b>	69	58	62	67	95	105	101	



## Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 16 février 2007.